

SICAV de droit français

SICAV ODDO BHF

SICAV à 4 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Oddo BHF Asset Management SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

Oddo BHF Asset Management SAS - 12 Boulevard de la Madeleine - 75009 - Paris

SOMMAIRE

1. Certification du Commissaire aux Comptes	6
2. Comptes consolidés	12
Compartiment : ODDO BHF METROPOLE SELECTION	17
3. Caractéristiques de l'OPC	18
4. Changements intéressant l'OPC	19
5. Rapport de gestion	23
6. Informations réglementaires	26
7. Comptes de l'exercice	32
8. Annexe(s)	59
Caractéristiques de l'OPC (suite)	60
Information SFDR	66

SOMMAIRE

Compartiment : ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE	73
9. Caractéristiques de l'OPC	74
10 Changements intéressant l'OPC	75
11. Rapport de gestion	79
12. Informations réglementaires	81
13. Comptes de l'exercice	87
14. Annexe(s)	104
Information SFDR	105

SOMMAIRE

Compartiment : ODDO BHF METROPOLE EUR SRI	I 12
15. Caractéristiques de l'OPC	I 13
16. Changements intéressant l'OPC	I 14
17. Rapport de gestion	I 18
18. Informations réglementaires	I 20
19. Comptes de l'exercice	I 26
20. Annexe(s)	I 45
Caractéristiques de l'OPC (suite)	I 46
Information SFDR	I 48

SOMMAIRE

Compartiment : ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028	155
21. Caractéristiques de l'OPC	156
22. Changements intéressant l'OPC	157
23. Rapport de gestion	161
24. Informations réglementaires	163
25. Comptes de l'exercice	169
26. Annexe(s)	210
Caractéristiques de l'OPC (suite)	211
Information SFDR	223

I. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

SICAV ODDO BHF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT
12, boulevard de la Madeleine
75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ODDO BHF relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note des compléments d'informations de l'annexe aux comptes annuels du compartiment ODDO BHF METROPOLE SELECTION relative aux frais de gestion, qui précise que le compartiment ODDO BHF METROPOLE SELECTION a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 22 706 €, soit 0,005 % de l'actif net, liés à des actions en recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères à hauteur de 151 013 €. Ces coûts exceptionnels et non récurrents ont été chargés au compartiment, en plus du taux maximum de frais de gestion prévu par le prospectus.

- La note des compléments d'information de l'annexe des comptes annuels du compartiment ODDO BHF METROPOLE EURO SRI relative aux frais de gestion, qui précise que le compartiment ODDO BHF METROPOLE EURO SRI a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 3500 €, soit 0.003 % de l'actif net liés à des actions en recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères. Ces coûts exceptionnels et non récurrents ont été chargés au compartiment, en plus du taux maximum de frais de gestion prévu par le prospectus.

- La note des compléments d'information de l'annexe des comptes annuels du compartiment ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE relative aux frais de gestion, qui précise que le compartiment ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 2 800 €, soit 0.02 % de l'actif net liés à des actions en recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères. Ces coûts exceptionnels et non récurrents ont été chargés au compartiment, en plus du taux maximum de frais de gestion prévu par le prospectus.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SICAV ODDO BHF

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.12 18:08:43 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 décembre 2022**

SICAV ODDO BHF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT
12, boulevard de la Madeleine
75009 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.12 18:08:40 +0200

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	535 014 109,30	725 715 850,30
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	492 558 548,07	659 171 203,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	492 558 548,07	659 171 203,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	10 828 997,67	27 716 896,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 828 997,67	27 716 896,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	2 996 988,78	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 996 988,78	
Titres de créances négociables	2 996 988,78	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	28 629 574,78	38 107 265,35
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 629 574,78	38 107 265,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		720 485,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		720 485,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 575 833,24	2 621 102,77
Opérations de change à terme de devises	1 928 892,90	1 795 519,72
Autres	646 940,34	825 583,05
COMPTES FINANCIERS	19 133 152,48	11 717 032,92
Liquidités	19 133 152,48	11 717 032,92
TOTAL DE L'ACTIF	556 723 095,02	740 053 985,99

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	556 528 782,51	686 470 489,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,28	0,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 348 560,54	39 892 412,63
Résultat de l'exercice (a,b)	11 318 457,02	8 846 677,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	551 498 679,27	735 209 579,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	5 224 412,71	4 844 406,23
Opérations de change à terme de devises	1 934 108,41	1 799 657,26
Autres	3 290 304,30	3 044 748,97
COMPTES FINANCIERS	3,04	
Concours bancaires courants	3,04	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	556 723 095,02	740 053 985,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
HEIDELBERGER ZEMENT 06/2022 CALL 64		303 552,00
COVESTRO AG 06/2022 CALL 64		146 340,00
BMW 06/2022 CALL 100		180 785,07
BNP PARIBAS 06/2022 CALL 65		527 969,76
CONTINENTAL AG 09/2022 CALL 110		211 313,15
AXA 03/2022 CALL 26		769 210,56
DAIMLER AG 06/2022 CALL 90		225 480,24
SOCIETE GENERALE SA 09/2022 CALL 32		460 263,79
INTESA SANPAOLO 06/2022 CALL 2.4		433 197,00
ARCELORMITTAL 06/2022 CALL 30		479 140,48
PUBLICIS GROUPE SA 09/2022 CALL 65		378 880,00
ROYA DUTC SHEL-A 06/2022 CALL 22		361 482,24
SAINT-GOBAIN 09/2022 CALL 65		485 493,89
SIEMENS AG-REG 06/2022 CALL 160		247 341,60
TOTALENERGIES SE 03/2022 CALL 45		566 890,26
UNICREDIT SPA 06/2022 CALL 14		618 960,80
VOLKSWAGEN-PREF 06/2022 CALL 190		414 238,32
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25 009,69	
Produits sur actions et valeurs assimilées	23 114 474,29	20 447 643,55
Produits sur obligations et valeurs assimilées	69 426,44	232 711,05
Produits sur titres de créances	1 085,54	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	23 209 995,96	20 680 354,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	10 066,77	2 967,42
Autres charges financières		
TOTAL (2)	10 066,77	2 967,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	23 199 929,19	20 677 387,18
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	9 112 360,12	10 934 882,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	14 087 569,07	9 742 504,66
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 769 112,05	-895 827,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	11 318 457,02	8 846 677,04

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV « SICAV ODDO BHF » est constituée de 4 compartiments :

- ODDO BHF METROPOLE SELECTION,
- ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE,
- ODDO BHF METROPOLE EURO SRI,
- ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028.

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

Compartment :
ODDO BHF METROPOLE SELECTION

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION A - FR0007078811 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION A capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15/02/2022 :

Suite à l'acquisition de 100% du capital de METROPOLE Gestion par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de changer de société de gestion et de dénomination. Toutefois, afin de continuer à bénéficier de l'expertise des équipes de gestion actuelle, une délégation de gestion financière sera mise en place entre ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S et METROPOLE Gestion.

	Avant le 15/02/2022	A compter du 15/02/2022
Dénomination de la SICAV	METROPOLE FUNDS	SICAV ODDO BHF
Société de gestion par délégation	METROPOLE Gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S
Délégation de la gestion financière	N/A	Délégation de gestion financière de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S vers METROPOLE Gestion

15/02/2022 :

Création de la part METROPOLE Sélection C - FR00140089D8.

22/11/2022 :

Evolution de la dénomination de la gamme : METROPOLE Sélection devient ODDO BHF Métropole Sélection.

Liquidation de compartiments

08/04/2022 : METROPOLE Convertibles et METROPOLE Corporate Bonds.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.I et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Monsieur Guy de LEUSSE a été nommé Président Directeur Général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINÉA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Non applicable s'agissant d'une SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Titres	NOMS	PRENOMS	FIN DE MANDAT
Président Directeur Général et Administrateur	de LEUSSE	Guy	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	TRAWINSKI	Ingrid	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur (démission le 08/12/2022)	LEVY	Isabel	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DE LENCQUESAING	Romuald	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DUPUIS	Maxime	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	DENIZE	Laurent	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
CAC	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT		AGO 2025 (clôture exercice 2024)

INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Guy de LEUSSE

- Président et Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

Ingrid TRAWINSKI

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Président de NUSANTARA.

Isabel LEVY

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF (*démission le 08/12/2022*).

Romuald de LENCQUESAING

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général METROPOLE GESTION,
- Président de R HOLDING.

Maxime DUPUIS

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF.

Laurent DENIZE

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

1.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2022

L'année 2022 s'est avérée particulièrement volatile pour les marchés actions européens qui ont terminé l'exercice en net recul. L'évènement économique majeur de l'année a été le retour de l'inflation à des niveaux record depuis plusieurs décennies et qui a forcé les Banques centrales à augmenter leurs taux directeurs dans des proportions considérables. Cette inflation trouve en premier lieu son origine dans les suites de la crise sanitaire qui a prolongé le choc d'offre observé dès 2021. Les contraintes d'approvisionnement de la plupart des chaînes logistiques ont empêché les entreprises de servir une demande pourtant robuste, tirant les prix à la hausse. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accentué ces tensions en aggravant la situation des chaînes d'approvisionnement. Les sanctions imposées à la Russie ont en outre provoqué une crise de l'énergie inédite en Europe qui a fait peser la menace de pénuries d'énergie et propulsé les prix du gaz en particulier à des niveaux record. En réponse à une inflation à deux chiffres, les principales Banques centrales ont entrepris des mesures de resserrement monétaires de forte ampleur, la BCE a ainsi augmenté ses taux directeurs de 250 points de base sur l'année, sortant de sa logique de taux négatifs. La combinaison d'une inflation élevée et de conditions de financement moins favorables fait désormais peser un risque de récession sur de nombreuses économies dans le monde, y compris en Europe.

Cet environnement a profité au secteur des matières premières et particulièrement à celui de l'énergie qui a profité de l'envolée des prix du pétrole et du gaz. Les valeurs financières ont également bénéficié de l'inflexion des politiques monétaires et de la remontée des taux d'intérêt. A l'inverse, les secteurs de l'immobilier, de la consommation discrétionnaire et de la technologie ont enregistré les reculs les plus importants.

En termes de styles de gestion, alors que l'année avait débuté de manière très favorable pour les valeurs cycliques, les craintes de ralentissement économique ont finalement davantage bénéficié aux secteurs dits défensifs.

Dans ce contexte, l'indice de référence du compartiment ODDO BHF Métropole Sélection, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis (LCXR), a reculé de 7,9% sur l'ensemble de l'année 2022.

1.2 Performances du fonds

La catégorie d'action A du compartiment affiche une performance annuelle de -6,0%, la catégorie d'action D de -6,0%, la catégorie d'action W de -5,4%, la catégorie d'action B de -6,1%, la catégorie d'action USD Hedged de -3,4% et la catégorie d'action P de -6,3%.

La catégorie d'action C a été créée le 04/03/2022 et a affiché une performance de +7,0% entre le 04/03/2022 et le 30/12/2022.

Sur l'ensemble de l'année 2022, le portefeuille a bénéficié d'un effet allocation sectorielle global et d'un effet choix de valeurs positifs. Il a ainsi profité de sa surpondération au secteur de l'énergie et au secteur financier. Il a également bénéficié d'une sous-pondération importante au secteur technologique compte tenu de niveaux de valorisation que nous jugions excessifs. La surexposition du portefeuille aux secteurs de la consommation discrétionnaire et au secteur industriel a contribué négativement. Au niveau des valeurs, les titres Pearson, TotalEnergies, BP, Informa et Metso Outotec sont les 5 meilleurs contributeurs à la performance du fonds. A l'inverse, les titres Travis Perkins, Atos, WPP, Covestro et Grifols sont les plus forts contributeurs négatifs à la performance en 2022.

1.3 Gestion du portefeuille

La stratégie d'investissement n'a pas été modifiée au cours de l'exercice. Il s'agit d'un processus de gestion de style « Value ». Elle consiste à sélectionner des actions affichant une forte décote de valorisation avec un catalyseur positif et satisfaisant à des critères dits « Socialement Responsables »⁽¹⁾. Le compartiment ODDO BHF Métropole Sélection intègre systématiquement les enjeux du développement durable à travers notre modèle d'analyse à 360° des entreprises qui couvre l'analyse financière, l'analyse bilancielle et l'analyse extra financière. Les critères ESG ainsi que les risques et opportunités liés à la transition énergétique, dont les risques climatiques, sont ainsi pris en compte dans le cadre de notre processus de gestion intégré conformément aux dispositions réglementaires de l'Article 29 de la loi énergie-climat. Le compartiment relève de la catégorie des produits financiers faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR (publication d'informations en matière de finance durable). Le compartiment a bénéficié du label ISR sur l'ensemble de l'exercice.

Parmi les principaux mouvements opérés en 2022, nous avons introduit des valeurs à fort potentiel de revalorisation avec une structure financière solide qui leur permettront d'affronter un éventuel ralentissement économique en 2023 et de bénéficier à long terme des transformations structurelles de notre société. Il s'agit des titres Metso Outotec, Sanofi, Grifols, Spectris, SAP et Kering. Nous avons également vendu les titres qui se rapprochaient de nos objectifs de valorisation ou dont le catalyseur s'est affaibli comme Valeo, BASF, Shell, Continental, Atos et IAG. Nous avons également vendu notre position en HALEON reçue suite au spin-off de GSK.

L'empreinte carbone du portefeuille, mesurée en intensité, ressort à 206,2 tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires au 30/12/2022, qui se compare à une empreinte carbone de 142,9 tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires pour son indice de référence.

La notation ESG du portefeuille ressort à AAA- au 30/12/2022, qui se compare à A+ pour son univers d'investissement retraité⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sont éligibles au compartiment ODDO BHF Métropole Sélection les titres des sociétés dont la notation ESG réalisée par METROPOLE Gestion est supérieure ou égale à BBB- sans condition de Best effort, ou allant de B- à BB+ avec une note de Best effort minimum de '+++' (sur une échelle allant de '+' à '+++++'). Sont exclus les titres des sociétés notées CCC. La note pondérée du compartiment doit rester supérieure à celle de son univers de référence retraité des 20% des plus mauvaises notes.

1.4 Perspectives

La poursuite du resserrement monétaire mené par les Banques centrales dans un contexte global structurellement inflationniste, les perturbations sur les chaînes de production liées à l'évolution de la situation sanitaire en Chine et de la guerre en Ukraine font craindre aux investisseurs une nouvelle récession dans les trimestres à venir. Ce scénario de crise nous semble aujourd'hui reflété dans la valorisation des sociétés que nous détenons en portefeuille, qui disposent de bilans suffisamment solides pour affronter une nouvelle chute d'activité de grande ampleur. Elles présentent par conséquent un couple potentiel de revalorisation / risque très attractif. Plus généralement, nous estimons que le contexte actuel contraint les marchés à prendre de nouveau en compte les problématiques de valorisation, ce qui devrait favoriser le style de gestion « Value » qui caractérise le processus d'investissement du compartiment ODDO BHF Métropole Sélection.

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires

Le montant des remboursements perçus sur l'exercice clos le 30/12/2022 s'élève à 151,013.76€.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SANOFI	18 822 335,55	5 510 831,55
SHELL PLC	825 519,96	20 529 203,45
PEARSON ORD	5 112 347,70	11 435 089,33
BASF SE	1 559 710,44	14 124 155,42
SAP SE	12 476 023,35	2 823 009,95
METSO OUTOTEC OYJ	11 828 885,45	3 345 588,35
BP PLC	2 650 066,94	11 343 585,52
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	2 566 015,76	10 619 091,33
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	1 216 086,78	11 134 540,49
GRIFOLS SA SHARES A	9 515 416,40	2 592 301,74

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 573 701,67

- o Change à terme : I 573 701,67
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	UNKNOWN AGENT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPCVM n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

RÉGIME FISCAL

A compter du 1^{er} juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.

Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM :

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

• Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

DÉONTOLOGIE

Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document «Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation» sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-I00 du Règlement Général de l'AMF.

RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE AIFM

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variable *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir.

Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS. Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Oddo BHF Asset Management

12 Boulevard de la Madeleine

75009 Paris

E-mail : Service_client@oddo-bhf.com

7. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	382 685 625,56	520 710 738,85
Actions et valeurs assimilées	357 118 075,78	491 344 724,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	357 118 075,78	491 344 724,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	25 567 549,78	29 366 014,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	25 567 549,78	29 366 014,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 035 886,79	1 948 167,98
Opérations de change à terme de devises	1 573 701,67	1 795 519,72
Autres	462 185,12	152 648,26
COMPTES FINANCIERS	12 324 006,72	7 621 310,94
Liquidités	12 324 006,72	7 621 310,94
TOTAL DE L'ACTIF	397 045 519,07	530 280 217,77

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	397 438 182,91	489 568 065,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,28	0,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-12 456 490,34	30 496 720,56
Résultat de l'exercice (a,b)	7 729 775,85	6 009 533,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	392 711 468,70	526 074 320,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	4 334 050,37	4 205 897,50
Opérations de change à terme de devises	1 580 606,17	1 799 657,26
Autres	2 753 444,20	2 406 240,24
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	397 045 519,07	530 280 217,77

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 587,83	
Produits sur actions et valeurs assimilées	17 171 655,96	14 959 126,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	17 187 243,79	14 959 126,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 605,68	1 179,43
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 605,68	1 179,43
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	17 183 638,11	14 957 947,07
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 012 196,60	8 133 290,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	10 171 441,51	6 824 656,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 441 665,66	-815 122,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	7 729 775,85	6 009 533,91

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- Pour l'action A, le taux maximum appliqué est de 1,80% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 1,50% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

Pour l'action B, le taux maximum appliqué est de 2,00% TTC de l'actif net.

- o Le taux de frais de gestion est de 1,70% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
- o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action P, le taux maximum appliqué est de 2,30% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 2,00% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action E, le taux maximum appliqué est de 1,15% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 0,85% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action D, le taux maximum appliqué est de 1,80% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 1,50% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action USD Hedged, le taux maximum appliqué est de 2,40% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 2,00% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,40% TTC de l'actif net.

Pour l'action C, le taux maximum appliqué est de 1,45% TTC de l'actif net.

- o Le taux de frais de gestion est de 1,15% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
- o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

Le compartiment a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 22 706,48 EUR liés au recouvrement des créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

Commissions de surperformance :

15% au-delà du STOXX EUROPE LARGE 200 dividendes nets réinvestis.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de la catégorie d'action et son indicateur de référence. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence correspondant à un exercice comptable.

L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de la catégorie d'action à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que la catégorie d'action (méthode de l'actif indicé).

Dès lors que la performance de la catégorie d'action dépasse la performance du fonds de référence, une provision quotidienne de 15% maximum de cette surperformance est constituée.

L'assiette de calcul est l'actif net de la catégorie d'action après frais de gestion et hors provision de la commission de surperformance.

La provision constituée au titre de la commission de surperformance ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque exercice que si sur l'année écoulée, la performance de la catégorie d'action est supérieure à la performance du fonds de référence et que la performance absolue de la catégorie d'action est positive.

Aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la catégorie d'action est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la période de calcul précédente (Valeur Liquidative de Référence).

Lors du calcul de la dernière valeur liquidative du mois de décembre, si la performance absolue de la catégorie d'action est négative sur l'exercice, la période de référence sera prolongée de la durée d'un nouvel exercice.

Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée. La provision constituée sera reportée sur l'exercice suivant, jusqu'à une période glissante d'une durée maximale de 5 ans. Elle ne sera alors définitivement prélevée qu'à la fin de l'exercice au cours de la période des 5 ans glissants où la performance absolue cumulée est positive.

Ainsi, toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à la performance du fonds de référence est compensée sur une période d'au moins 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Les performances passées de la catégorie d'actions par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur le site internet de la société de gestion <http://am.oddo-bhf.com>.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la société de gestion.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés à la catégorie d'action.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D	Distribution	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	526 074 320,27	417 161 602,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	129 991 185,92	177 371 871,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-220 441 977,24	-163 909 285,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 586 964,03	44 190 304,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 838 437,59	-11 011 427,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	299 564,60	273 654,83
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-168 324,98	-86 810,16
Frais de transactions	-603 369,29	-1 028 346,72
Différences de change	-7 664 404,48	6 453 795,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-30 695 164,72	49 834 379,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 369 250,48	26 325 914,24
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-26 325 914,24	23 508 465,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-329,33	-75,28
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 171 441,51	6 824 656,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	392 711 468,70	526 074 320,27

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							12 324 006,72	3,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	12 324 006,72	3,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	87 710 891,32	22,33	9 600 652,20	2,44				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	91 324,41	0,02			1 573 701,67	0,40		
Comptes financiers					7,20			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 573 701,67
	Souscriptions à recevoir	7 337,79
	Coupons et dividendes en espèces	454 847,33
TOTAL DES CRÉANCES		2 035 886,79
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 580 606,17
	Rachats à payer	200 090,11
	Frais de gestion fixe	2 548 068,99
	Frais de gestion variable	5 285,10
TOTAL DES DETTES		4 334 050,37
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 298 163,58

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A		
Actions souscrites durant l'exercice	96 636,44610	64 523 248,05
Actions rachetées durant l'exercice	-259 381,52108	-161 681 375,05
Solde net des souscriptions/rachats	-162 745,07498	-97 158 127,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	535 613,78071	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-258,00000	-347 196,76
Solde net des souscriptions/rachats	-258,00000	-347 196,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	777,02471	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C		
Actions souscrites durant l'exercice	8 871,79692	1 866 528,09
Actions rachetées durant l'exercice	-1 588,99190	-321 232,90
Solde net des souscriptions/rachats	7 282,80502	1 545 295,19
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 282,80502	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D		
Actions souscrites durant l'exercice	97,68078	28 139,84
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	97,68078	28 139,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	109,41132	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E		
Actions souscrites durant l'exercice	206 684,05853	62 720 452,71
Actions rachetées durant l'exercice	-209 026,73629	-56 464 108,74
Solde net des souscriptions/rachats	-2 342,67776	6 256 343,97
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	162 796,92540	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P		
Actions souscrites durant l'exercice	3 128,08683	852 817,23
Actions rachetées durant l'exercice	-5 260,81207	-1 440 553,48
Solde net des souscriptions/rachats	-2 132,72524	-587 736,25
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 595,24437	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-163,00000	-187 510,31
Solde net des souscriptions/rachats	-163,00000	-187 510,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 345,14315	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 6 204 885,88 1,56
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 19 741,82 1,75
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 12 522,64 1,24
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 389,42 1,56

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	576 372,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	137 027,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,04
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	5 285,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	33 264,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,14
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

30.12.2022 : Le compartiment a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 22 706,48 EUR liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			25 567 549,78
	FR0010632364	ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	21 484 849,78
	FR0007078829	ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	4 082 700,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			25 567 549,78

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,28	0,10
Résultat	7 729 775,85	6 009 533,91
Total	7 729 776,13	6 009 534,01

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 420 570,45	5 120 319,13
Total	6 420 570,45	5 120 319,13

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17 805,57	13 473,89
Total	17 805,57	13 473,89

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	35 459,42	
Total	35 459,42	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D		
Affectation		
Distribution	528,46	35,31
Report à nouveau de l'exercice	0,95	0,03
Capitalisation		
Total	529,41	35,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	109,41 132	11,73054
Distribution unitaire	4,83	3,01
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	62,94	5,73

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 142 457,40	818 835,37
Total	1 142 457,40	818 835,37

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	92 280,51	48 204,15
Total	92 280,51	48 204,15

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	20 673,37	8 666,13
Total	20 673,37	8 666,13

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 456 490,34	30 496 720,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-12 456 490,34	30 496 720,56

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 762 252,61	26 933 756,19
Total	-10 762 252,61	26 933 756,19

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-33 073,42	84 738,32
Total	-33 073,42	84 738,32

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-71 741,05	
Total	-71 741,05	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-880,48	184,10
Total	-880,48	184,10

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 454 406,06	2 812 367,13
Total	-1 454 406,06	2 812 367,13

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-205 613,24	429 589,04
Total	-205 613,24	429 589,04

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	71 476,52	236 085,78
Total	71 476,52	236 085,78

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	1 116 185 429,50	730 792 651,18	417 161 602,62	526 074 320,27	392 711 468,70
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A en EUR					
Actif net	822 858 279,05	641 725 583,76	383 338 136,39	466 600 646,74	336 559 321,55
Nombre de titres	1 580 829,23095	1 071 949,72086	697 454,36371	698 358,85569	535 613,78071
Valeur liquidative unitaire	520,52	598,65	549,62	668,13	628,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,92	-60,82	-75,17	38,56	-20,09
Capitalisation unitaire sur résultat	10,87	12,72	5,88	7,33	11,98
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B en EUR					
Actif net	8 223 279,92	4 007 873,19	2 070 705,66	1 466 753,81	1 033 631,69
Nombre de titres	7 404,18846	3 144,56059	1 772,92371	1 035,02471	777,02471
Valeur liquidative unitaire	1 110,62	1 274,54	1 167,96	1 417,11	1 330,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	29,79	-129,73	-159,70	81,87	-42,56
Capitalisation unitaire sur résultat	19,41	24,45	10,59	13,01	22,91
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C en EUR					
Actif net					1 558 092,39
Nombre de titres					7 282,80502
Valeur liquidative unitaire					213,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-9,85
Capitalisation unitaire sur résultat					4,86

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D en EUR					
Actif net	597 308,76	207 078,53	7 917,61	3 185,96	27 622,34
Nombre de titres	2 669,88048	820,48211	35,10888	11,73054	109,41132
Valeur liquidative unitaire	223,72	252,38	225,51	271,59	252,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,05	-26,03	-31,27	15,69	-8,04
Distribution unitaire sur résultat	4,28	4,78	2,42	3,01	4,83
Crédit d'impôt unitaire		2,347	0,543	0,052	(*)
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E en EUR					
Actif net	249 527 769,67	62 911 051,19	19 441 563,98	48 857 148,87	45 575 030,23
Nombre de titres	1 102 570,86893	240 253,25269	80 376,12730	165 139,60316	162 796,92540
Valeur liquidative unitaire	226,31	261,85	241,88	295,85	279,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,02	-26,47	-32,93	17,03	-8,93
Capitalisation unitaire sur résultat	6,36	7,05	3,87	4,95	7,01
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P en EUR					
Actif net	32 903 410,55	20 613 947,29	11 520 782,16	7 425 327,01	6 382 521,75
Nombre de titres	144 257,24491	78 966,81441	48 296,53567	25 727,96961	23 595,24437
Valeur liquidative unitaire	228,08	261,04	238,54	288,60	270,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,10	-26,62	-32,67	16,69	-8,71
Capitalisation unitaire sur résultat	3,40	4,33	1,57	1,87	3,91

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged en USD					
Actif net en USD	2 376 311,87	1 490 883,48	960 201,85	1 949 496,67	1 680 160,32
Nombre de titres	2 449,97983	1 310,29883	905,14315	1 508,14315	1 345,14315
Valeur liquidative unitaire en USD	969,93	1 137,81	1 060,82	1 292,64	1 249,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	195,48	-46,86	-200,83	156,54	53,13
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	8,65	14,03	6,36	5,74	15,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	46 683	9 378 614,70	2,39
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	48 749	4 064 691,62	1,04
COVESTRO AG	EUR	227 022	8 297 654,10	2,11
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	138 416	7 374 804,48	1,88
SAP SE	EUR	105 374	10 156 999,86	2,58
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	25 905	3 015 860,10	0,77
TOTAL ALLEMAGNE			42 288 624,86	10,77
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	145 746	8 201 127,42	2,09
TOTAL BELGIQUE			8 201 127,42	2,09
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	5 056 969	14 172 155,62	3,61
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	431 971	4 652 327,67	1,18
TOTAL ESPAGNE			18 824 483,29	4,79
FINLANDE				
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	1 032 921	9 928 436,65	2,53
NOKIA (AB) OYJ	EUR	1 822 012	7 883 845,92	2,01
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	612 589	8 055 545,35	2,05
TOTAL FINLANDE			25 867 827,92	6,59
FRANCE				
ALSTOM	EUR	209 341	4 777 161,62	1,21
AXA	EUR	521 276	13 581 846,18	3,46
BNP PARIBAS	EUR	221 167	11 777 142,75	3,00
KERING	EUR	11 556	5 494 878,00	1,40
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	226 288	13 446 032,96	3,42
REXEL	EUR	497 613	9 175 983,72	2,34
SAINT-GOBAIN	EUR	190 937	8 716 274,05	2,22
SANOFI	EUR	143 352	12 878 743,68	3,28
TOTALENERGIES SE	EUR	310 481	18 209 710,65	4,64
TOTAL FRANCE			98 057 773,61	24,97
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	332 722	12 314 041,22	3,13
TOTAL IRLANDE			12 314 041,22	3,13
ITALIE				
INTESA SANPAOLO	EUR	5 062 262	10 519 380,44	2,67
UNICREDIT SPA	EUR	1 126 737	14 954 053,46	3,81
TOTAL ITALIE			25 473 433,90	6,48
JERSEY				
WPP PLC	GBP	944 843	8 737 557,97	2,23
TOTAL JERSEY			8 737 557,97	2,23
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	153 712	4 532 966,88	1,15
ARCELORMITTAL	EUR	263 072	6 464 994,40	1,65
TOTAL LUXEMBOURG			10 997 961,28	2,80

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ING GROEP NV	EUR	958 647	10 917 072,04	2,78
SIGNIFY NV	EUR	218 744	6 864 186,72	1,75
TOTAL PAYS-BAS			17 781 258,76	4,53
ROYAUME-UNI				
BP PLC	GBP	2 372 267	12 702 125,29	3,23
GSK PLC	GBP	589 079	9 548 216,54	2,43
INFORMA PLC	GBP	1 749 324	12 220 594,07	3,11
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	22 653 491	11 598 378,97	2,95
PEARSON ORD	GBP	1 344 438	14 236 706,05	3,63
SPECTRIS PLC	GBP	176 380	5 969 949,83	1,52
TRAVIS PERKINS PLC	GBP	453 415	4 546 777,10	1,16
WHITBREAD PLC	GBP	281 284	8 150 585,50	2,08
TOTAL ROYAUME-UNI			78 973 333,35	20,11
SUEDE				
AUTOLIV SWED.DEPOSIT.RECEIPTS	SEK	134 074	9 600 652,20	2,45
TOTAL SUEDE			9 600 652,20	2,45
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			357 118 075,78	90,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées			357 118 075,78	90,94
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	EUR	64 534,5722	21 484 849,78	5,47
ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	EUR	6 000	4 082 700,00	1,04
TOTAL FRANCE			25 567 549,78	6,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			25 567 549,78	6,51
TOTAL Organismes de placement collectif			25 567 549,78	6,51
Créances			2 035 886,79	0,52
Dettes			-4 334 050,37	-1,11
Comptes financiers			12 324 006,72	3,14
Actif net			392 711 468,70	100,00

Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D	EUR	109,41132	252,46
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION B	EUR	777,02471	1 330,24
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION C	EUR	7 282,80502	213,94
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION A	EUR	535 613,78071	628,36
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION E	EUR	162 796,92540	279,95
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION P	EUR	23 595,24437	270,50
Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION USD Hedged	USD	1 345,14315	1 249,05

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF METROPOLE SELECTION D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	528,46	EUR	4,83	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	528,46	EUR	4,83	EUR

8. ANNEXE(S)

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION E - FR0011468602 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION E capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION B - FR0011412592 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION B capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION C - FR00140089D8 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION C capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
 Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
 La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
 Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION D - FR0010988766 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION D distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION P - FR0010988758 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs dénotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION P capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
 Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
 La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
 Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SELECTION

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE SELECTION USD Hedged - FR0012068492 - USD - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au

minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

L'USD étant la devise de référence, la présente catégorie d'action utilisera des instruments dérivés de gré à gré de façon à tendre vers une couverture systématique et totale (dans la fourchette de 95% - 105%) de l'exposition au risque de change par rapport à l'euro. Ces instruments sont conclus dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

Les risques et coûts spécifiques dus à la couverture de la présente catégorie d'action, n'impactent que cette catégorie d'action.

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La classe d'actions METROPOLE SELECTION USD Hedged capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie propre à la catégorie d'actions USD Hedged : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers négociés de gré à gré conclus avec une contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour la catégorie d'action résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Ce risque pourra être réduit par la réception par la SICAV de garanties financières en espèces ou en titres financiers.

Risque de crédit : une partie du compartiment peut être investie en OPCVM comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés par l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et par l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit: ODDO BHF METROPOLE SELECTION

Identifiant d'entité juridique: 969500FF243JLNXXMD80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.0% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement).
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

	30/12/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Rating ESG interne*	AAA-	100
Femmes au Conseil d'administration (%)	40	100
Indépendance des administrateurs (%)	73	100
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	206,2	97,4
Investissements durables (%)	0,0	0,0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0,0	0,0

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

... ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT NOTAMMENT REALISER ET COMMENT LES INVESTISSEMENTS DURABLE EFFECTUES Y ONT-IL CONTRIBUE ?

Le Fonds détenait 0.0% d'investissements durables et 0.0% d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice. Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et ou sociales mais n'a pas d'objectifs d'investissement durable.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A NOTAMMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

L'équipe de gestion applique des règles de pré-négociation sur trois PAI :

- l'exposition à des armes controversées (PAI 14 et tolérance de 0 %),
- les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité (PAI 7 et tolérance de 0%)
- les violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10 et tolérance de 0%).

En outre, l'équipe de gestion intègre d'autres PAI dans son analyse ESG pour les entreprises lorsque l'information est disponible, mais sans règles de contrôle strictes. La collecte des données PAI permet de définir la notation ESG finale. Les données peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

L'analyse ESG comprend le suivi des émissions de gaz à effet de serre (PAI 1), l'intensité carbone (PAI 3), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5), l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (PAI 6), l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 11) et la parité au sein du conseil d'administration (PAI 13). La société de gestion intègre également l'absence de politique en matière de droits de l'Homme (PAI 9).

LES INVESTISSEMENTS DURABLES ETAIENT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE :

Le fonds n'a pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Année fiscale de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
Totalenergies Se	Energies	4,64%	France
Unicredit Spa	Finance	3,81%	Italie
Pearson Plc	Services de communication	3,63%	Royaume-Uni
Banco Santander Sa	Finance	3,61%	Espagne
Axa Sa	Finance	3,46%	France
Publicis Groupe	Services de communication	3,42%	France
Sanofi	Santé	3,28%	France
Bp Plc	Energies	3,23%	Royaume-Uni
Crh Plc	Matériels	3,14%	Irlande
Informa Plc	Services de communication	3,11%	Royaume-Uni
Bnp Paribas	Finance	3,00%	France
Lloyds Banking Group Plc	Finance	2,95%	Royaume-Uni
Ing Groep Nv	Finance	2,78%	Pays-Bas
Intesa Sanpaolo	Finance	2,68%	Italie
Sap Se	Technologies de l'information	2,59%	Allemagne

* Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants.)



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-dessous.

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

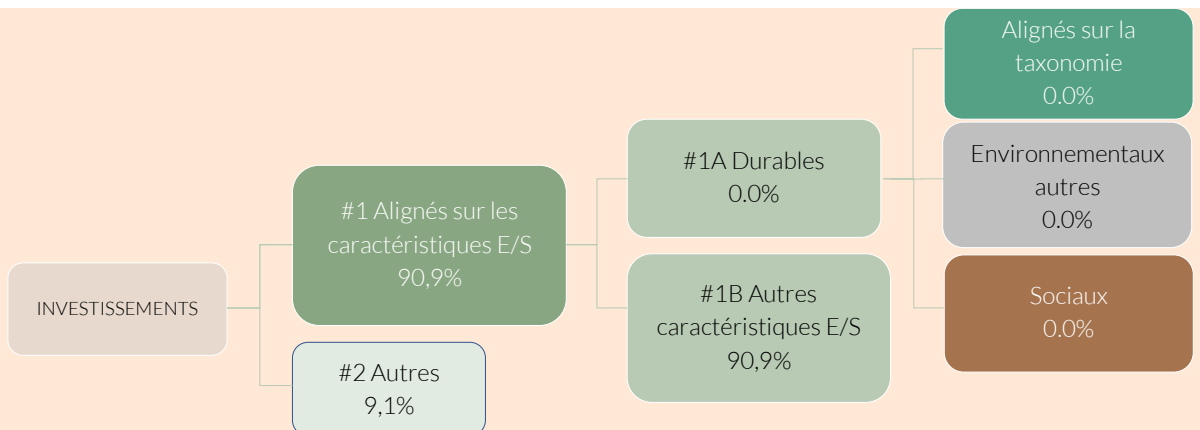
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 2.6% de cash, 0.0% de produits dérivés et 6,5% d'OPCVM.

Cet investissement ne respecte pas le pourcentage minimum aligné sur la taxonomie européenne en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation, indiquée dans le rapport précontractuel, n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Les secteurs dans lesquels les investissements ont été faits sont :

Secteurs	% d'actifs*
Sociétés Financières	24,67%
Consommation discrétionnaire	20,11%
Industries	17,74%
Pétrole et Gaz	7,87%
Matériaux de Base	6,96%
Santé	6,90%
Technologie	2,59%
Biens de Consommation de Base	2,09%
Télécommunications	2,01%
OPCVM	6,51%
Monétaire	2,55%

*au 30/12/2022



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises, les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0.0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0.0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXINOMIE DE L'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans le nucléaire

☒ Non

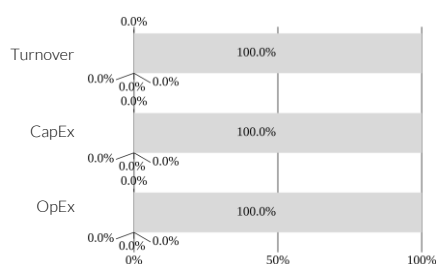
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour **le gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

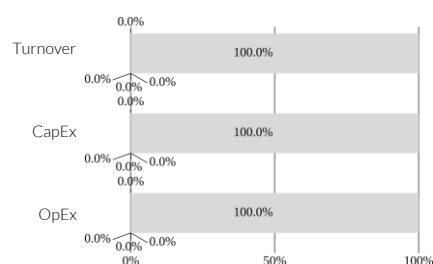
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES INCLUSES*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES EXCLUES*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

COMMENT LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE A-T-IL EVOLUE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI N'ETAIENT PAS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE ?

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxonomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de : 0.0%.



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE, ET DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES S'APPLIQUAIENT-ELLES A EUX ?

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Le fonds se compare en termes de performance ESG à l'univers ESG de Métropole Sélection qui comprend toutes les valeurs européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière soit 1894 sociétés au 30/12/2022.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

	30/12/2022			
	Fonds	Couverture (%)	Univers ESG	Couverture (%)
Rating ESG interne	AAA-	100	A+	100
Femmes au Conseil d'administration (%)	40	100	34,6	100
Indépendance des administrateurs (%)	73	100	59,5	100
Investissements durables (%)	0,0	0,0	-	-
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0,0	0,0	-	-

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?

Non applicable

Compartiment :
ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: Part A - FR0007078829 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une série d'exclusions énumérées dans notre politique d'exclusions et par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège dont la capitalisation boursière sera majoritairement comprise entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

De plus le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficient d'une notation ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière se situe entre 100 millions d'euros et 4 milliards

d'euros dans les pays notamment de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Small 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires (y compris OPCVM monétaires).

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment peut investir son actif sur des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de tels instruments sera restreinte aux obligations convertibles (convertibles simples, indexées, ORA), aux bons de souscriptions, aux warrants et Certificats de Valeur Garantie et sera limité à 10%.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Enfin, l'exposition maximale du Compartiment aux différentes classes d'actifs (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 120% de l'actif net du Compartiment, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, taux, monétaire) auxquels le Compartiment est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

La classe d'actions Part A capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Quand une part non négligeable de l'investissement est réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15/02/2022 :

Suite à l'acquisition de 100% du capital de METROPOLE Gestion par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de changer de société de gestion et de dénomination. Toutefois, afin de continuer à bénéficier de l'expertise des équipes de gestion actuelle, une délégation de gestion financière sera mise en place entre ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S et METROPOLE Gestion.

	Avant le 15/02/2022	A compter du 15/02/2022
Dénomination de la SICAV	METROPOLE FUNDS	SICAV ODDO BHF
Société de gestion par délégation	METROPOLE Gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S
Délégation de la gestion financière	N/A	Délégation de gestion financière de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S vers METROPOLE Gestion

08/04/2022 :

Changement de dénomination : le compartiment METROPOLE Avenir Europe devient METROPOLE Small Cap Value.

22/11/2022 :

Evolution de la dénomination de la gamme : METROPOLE Small Cap Value devient ODDO BHF Métropole Small Cap Value.

Liquidation de compartiments

08/04/2022 : METROPOLE Convertibles et METROPOLE Corporate Bonds.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Monsieur Guy de LEUSSE a été nommé Président Directeur Général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINÉA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Non applicable s'agissant d'une SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Titres	NOMS	PRENOMS	FIN DE MANDAT
Président Directeur Général et Administrateur	de LEUSSE	Guy	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	TRAWINSKI	Ingrid	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur (démission le 08/12/2022)	LEVY	Isabel	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DE LENCQUESAING	Romuald	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DUPUIS	Maxime	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	DENIZE	Laurent	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
CAC	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT		AGO 2025 (clôture exercice 2024)

INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Guy de LEUSSE

- Président et Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

Ingrid TRAWINSKI

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Président de NUSANTARA.

Isabel LEVY

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF (*démission le 08/12/2022*).

Romuald de LENCQUESAING

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général METROPOLE GESTION,
- Président de R HOLDING.

Maxime DUPUIS

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF.

Laurent DENIZE

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

I.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2022

L'année 2022 s'est avérée particulièrement volatile pour les marchés européens qui ont terminé l'exercice en net recul. L'évènement économique majeur de l'année a été le retour de l'inflation à des niveaux record depuis plusieurs décennies et qui a forcé les Banques centrales à augmenter leurs taux directeurs dans des proportions considérables. Cette inflation trouve en premier lieu son origine dans les suites de la crise sanitaire qui a prolongé le choc d'offre observé dès 2021. Les contraintes d'approvisionnement de la plupart des chaînes logistiques ont empêché les entreprises de servir une demande pourtant robuste, tirant les prix à la hausse. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accentué ces tensions en aggravant la situation des chaînes d'approvisionnement. Les sanctions imposées à la Russie ont en outre provoqué une crise de l'énergie inédite en Europe qui a fait peser la menace de pénuries d'énergie et propulsé les prix du gaz en particulier à des niveaux record. En réponse à une inflation supérieure à 10% en zone euro, la Banque centrale européenne a augmenté ses taux à partir de l'été 2022, sortant de sa logique de taux négatifs avec une hausse de 250 points de base sur l'année. La combinaison d'une inflation élevée et de conditions de financement moins favorables fait désormais peser un risque de récession sur de nombreuses économies dans le monde, y compris en zone euro. Cet environnement a été particulièrement défavorable aux actions de petites capitalisations qui ont enregistré globalement des reculs supérieurs à celles de grandes capitalisations.

Au niveau sectoriel, l'énergie a affiché une large surperformance dans un contexte de prix élevés pour le pétrole et le gaz. Les financières ont également surperformé profitant de l'inflexion des politiques monétaires et de la remontée des taux d'intérêt. A l'inverse, les secteurs de la technologie et des biens de consommation cyclique ont sous-performé.

I.2 Performances du fonds

Le compartiment ODDO BHF Métropole Small Cap Value a reculé de 11% en 2022, contre une baisse de 24% pour l'indice de référence le Stoxx Europe Small 200 Net Return.

Le portefeuille a notamment profité de la sous-pondération au secteur de la technologie, mais c'est principalement l'effet sélection de valeurs qui explique la surperformance enregistrée en 2022.

Les principaux contributeurs positifs à la performance relative sont Ipsos, les valeurs bancaires Credito Emiliano et Bankinter, qui ont profité de la hausse des taux d'intérêt, ainsi que Krones et Andritz. A l'inverse, Elix, Greencore, Travis Perkins, Aperam et Bodycote ont été les principaux contributeurs négatifs.

I.3 Gestion du portefeuille

Parmi les principaux mouvements réalisés au cours de l'année, nous avons soldé nos positions en Elix, Wickes et FNAC Darty. Les titres Meggitt sont également sortis du portefeuille suite à l'offre proposée par la société Parker Hannifin. En contrepartie nous avons initié des positions en Spectris, Dometic, Stabilus et Elekta.

La stratégie d'investissement n'a pas été modifiée au cours de l'exercice. Il s'agit d'un processus de gestion de style « Value ». Elle consiste à sélectionner des actions européennes majoritairement de petites et moyennes capitalisations (entre 100M€ et 4Mds€) affichant une forte décote de valorisation avec un catalyseur positif et satisfaisant à des critères dits « Socialement Responsables »⁽¹⁾. Le compartiment ODDO BHF Métropole Small Cap Value intègre systématiquement les enjeux du développement durable à travers notre modèle d'analyse à 360° des entreprises qui couvre l'analyse financière, l'analyse bilancielle et l'analyse extra financière. Les critères ESG ainsi que les risques et opportunités liés à la transition énergétique, dont les risques climatiques, sont ainsi pris en compte dans le cadre de notre processus de gestion intégré conformément aux dispositions réglementaires de l'Article 29 de la loi énergie-climat. Le compartiment relève de la catégorie des produits financiers faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR (publication d'informations en matière de finance durable).

Le compartiment a conservé le label ISR français au cours de l'année 2022.

L'empreinte carbone de la poche action, mesurée en intensité, ressort à 184,9 tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires au 31/12/2022, qui se compare à une empreinte carbone de 85,1 tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires pour son indice de référence.

La notation ESG du portefeuille ressort à AA- au 31/12/2022, qui se compare à A- pour son univers d'investissement retraité⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sont éligibles au compartiment ODDO BHF Métropole Small Cap value les titres des sociétés dont la notation ESG réalisée par METROPOLE Gestion est supérieure ou égale à BBB- sans condition de Best effort, ou allant de B- à BB+ avec une note de Best effort minimum de '+++' (sur une échelle allant de '+' à '+++++'). Sont exclus les titres des sociétés notées CCC. La note pondérée du compartiment doit rester supérieure à celle de son univers de référence retraité des 20% des plus mauvaises notes.

I.4 Perspectives

Les perspectives économiques demeurent particulièrement incertaines pour 2023. L'impact restrictif des politiques monétaires ainsi que le niveau élevé d'inflation devraient avoir un effet négatif sur la demande ce qui pourrait conduire à une phase temporaire de contraction de l'économie. Même si les espoirs de réouverture semblent se concrétiser, la situation sanitaire en Chine reste également un élément d'incertitude important. Ce scénario nous semble toutefois reflété dans les valorisations de nombreuses sociétés qui présentent des décotes de valorisation particulièrement élevées. Au-delà des risques conjoncturels de court terme, nous observons des tendances lourdes émerger avec le maintien d'une inflation à un niveau plus élevé que durant le précédent cycle, le recul de la mondialisation et l'accélération de la transition énergétique. Nous restons donc attentifs afin de saisir de nouvelles opportunités d'investissement, en maintenant notre processus de gestion inchangé et en nous concentrant sur des sociétés disposant de bilans suffisamment solides pour faire face à une éventuelle récession et capables de s'adapter aux transformations structurelles.

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

Aucun remboursement n'a été perçu à ce titre sur l'exercice 2022.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
METROPOLE CORPORATE BONDS A		961 568,00
MEGGITT		415 301,54
DOMETIC GROUP AB	404 631,29	
SPECTRIS PLC	247 366,82	
GROUPE FNAC		238 289,13
ELEKTA AB	189 858,52	
STABILUS SA	162 966,47	
ELIOR GROUP SCA		132 663,54
WICKES GROUP PLC		102 355,12
BENETEAU	83 440,38	

12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPCVM n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

RÉGIME FISCAL

A compter du 1^{er} juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.

OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.

Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM :

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

• Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

DÉONTOLOGIE

Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document «Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation» sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-I00 du Règlement Général de l'AMF.

RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE AIFM

I. Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variable *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2 Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir.

Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3 Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS. Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4 Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Oddo BHF Asset Management

12 Boulevard de la Madeleine

75009 Paris

E-mail : Service_client@oddo-bhf.com

13. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	15 325 265,78	18 169 541,12
Actions et valeurs assimilées	15 325 265,78	17 208 325,12
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 325 265,78	17 208 325,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		961 216,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		961 216,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		526 406,90
Opérations de change à terme de devises		
Autres		526 406,90
COMPTES FINANCIERS	1 175 336,95	90 916,74
Liquidités	1 175 336,95	90 916,74
TOTAL DE L'ACTIF	16 500 602,73	18 786 864,76

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 199 266,97	17 081 595,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-96 957,95	1 159 874,62
Résultat de l'exercice (a,b)	356 852,38	488 693,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	16 459 161,40	18 730 164,07
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	41 441,33	56 700,69
Opérations de change à terme de devises		
Autres	41 441,33	56 700,69
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	16 500 602,73	18 786 864,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 424,52	
Produits sur actions et valeurs assimilées	627 562,77	843 761,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	628 987,29	843 761,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	0,14	27,05
Autres charges financières		
TOTAL (2)	0,14	27,05
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	628 987,15	843 734,74
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	268 661,27	343 702,97
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	360 325,88	500 031,77
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 473,50	-11 338,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	356 852,38	488 693,59

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- Pour l'action A, le taux maximum appliqué est de 1,80% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 1,50% TTC de l'actif net hors OPCVM du groupe ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

Le compartiment a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 2800€ liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	18 730 164,07	23 663 502,52
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	113 819,39	1 556 213,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-287 506,07	-10 618 073,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	542 540,63	2 421 161,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-644 118,20	-1 057 743,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-3 413,12	-17 396,89
Différences de change	-315 847,77	289 060,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 036 803,41	1 993 409,14
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	832 401,75	2 869 205,16
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 869 205,16	-875 796,02
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	360 325,88	500 031,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	16 459 161,40	18 730 164,07

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 175 336,95	7,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 175 336,95	7,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CZK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	2 942 577,85	17,88	1 686 400,96	10,25	463 682,20	2,82	563 901,67	3,43
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	41 441,33
TOTAL DES DETTES		41 441,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-41 441,33

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A		
Actions souscrites durant l'exercice	169,49311	113 819,39
Actions rachetées durant l'exercice	-471,93337	-287 506,07
Solde net des souscriptions/rachats	-302,44026	-173 686,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 446,54798	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes (*)	268 661,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,63
Rétrocessions des frais de gestion	

(*) Le compartiment a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 2800€ liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	356 852,38	488 693,59
Total	356 852,38	488 693,59

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	356 852,38	488 693,59
Total	356 852,38	488 693,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-96 957,95	1 159 874,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-96 957,95	1 159 874,62

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-96 957,95	1 159 874,62
Total	-96 957,95	1 159 874,62

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	128 448 411,94	50 488 753,17	23 663 502,52	18 730 164,07	16 459 161,40
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A en EUR					
Actif net	107 416 620,34	50 488 753,17	23 663 502,52	18 730 164,07	16 459 161,40
Nombre de titres	193 819,15288	76 585,62543	39 468,17604	24 748,98824	24 446,54798
Valeur liquidative unitaire	554,21	659,24	599,55	756,80	673,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	22,91	-95,50	-101,57	46,86	-3,96
Capitalisation unitaire sur résultat	5,45	5,84	4,61	19,74	14,59
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE D en EUR					
Actif net	12 123,36				
Nombre de titres	52,00000				
Valeur liquidative unitaire	233,14				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,64				
Distribution unitaire sur résultat	1,88				
Crédit d'impôt unitaire					
Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE W en EUR					
Actif net	21 019 668,24				
Nombre de titres	129 191,00000				
Valeur liquidative unitaire	162,70				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,69				
Capitalisation unitaire sur résultat	2,82				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DUERR AG	EUR	8 387	264 358,24	1,60
KRONES AG	EUR	5 338	560 490,00	3,41
TOTAL ALLEMAGNE			824 848,24	5,01
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	9 766	522 969,30	3,17
VIENNA INSURANCE GROUP	EUR	15 277	341 440,95	2,08
WIENERBERGER AG	EUR	15 631	352 635,36	2,14
TOTAL AUTRICHE			1 217 045,61	7,39
DANEMARK				
FLSMIDTH & CO B	DKK	11 546	390 792,47	2,37
TOTAL DANEMARK			390 792,47	2,37
ESPAGNE				
ACERINOX	EUR	43 815	404 938,23	2,46
APPLUS SERVICES SA	EUR	47 121	302 281,22	1,84
BANKINTER SA	EUR	89 795	562 835,06	3,42
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRIL	EUR	5 598	148 347,00	0,90
TOTAL ESPAGNE			1 418 401,51	8,62
FINLANDE				
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	36 512	350 953,34	2,13
TOTAL FINLANDE			350 953,34	2,13
FRANCE				
BENETEAU	EUR	35 187	497 544,18	3,02
ELIS	EUR	37 489	518 097,98	3,14
IPSOS	EUR	12 516	732 186,00	4,45
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	7 306	142 174,76	0,86
MERSEN	EUR	6 264	236 466,00	1,44
NEXANS SA	EUR	6 085	513 878,25	3,13
SOCIETE BIC	EUR	4 085	261 235,75	1,59
TFI - TELEVISION FRANCAISE I SA	EUR	40 118	287 044,29	1,74
TOTAL FRANCE			3 188 627,21	19,37
IRLANDE				
GREENCORE GROUP PLC	GBP	164 791	119 190,27	0,73
TOTAL IRLANDE			119 190,27	0,73
ITALIE				
AUTOGRILL	EUR	42 753	276 269,89	1,68
BREMBO SPA	EUR	37 839	395 417,55	2,40
BUZZI UNICEM ORD.	EUR	8 981	161 658,00	0,98
CREDITO EMILIANO SPA	EUR	96 441	639 403,83	3,89
TOTAL ITALIE			1 472 749,27	8,95
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	10 528	310 470,72	1,89
STABILUS SE	EUR	2 838	178 510,20	1,09
TOTAL LUXEMBOURG			488 980,92	2,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
RHI MAGNESITA NV	EUR	9 933	257 264,70	1,56
SIGNIFY NV	EUR	14 335	449 832,30	2,73
TOTAL PAYS-BAS			707 097,00	4,29
REPUBLIQUE TCHEQUE				
KOMERCNI BANKA AS	CZK	17 072	463 682,20	2,82
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			463 682,20	2,82
ROUMANIE				
BRD GROUPE SOCIETE GENERALE	RON	65 908	173 109,20	1,05
TOTAL ROUMANIE			173 109,20	1,05
ROYAUME-UNI				
BODYCOTE	GBP	58 141	372 669,31	2,26
EASYJET	GBP	41 625	152 339,81	0,93
ELEMENTIS	GBP	193 731	262 988,20	1,60
FORTERRA PLC	GBP	121 483	255 586,44	1,56
HAYS PLC	GBP	261 519	341 151,48	2,07
IMI	GBP	32 283	468 813,82	2,84
MORGAN ADVANCED MATERIALS PLC	GBP	126 083	447 082,68	2,72
SPECTRIS PLC	GBP	8 189	277 173,82	1,68
TRAVIS PERKINS PLC	GBP	24 490	245 582,02	1,49
TOTAL ROYAUME-UNI			2 823 387,58	17,15
SUEDE				
AUTOLIV SWED.DEPOSIT.RECEIPTS	SEK	5 333	381 880,74	2,32
DOMETIC GROUP AB	SEK	54 694	330 864,82	2,01
ELECTROLUX PROFESSIONAL AB-B	SEK	34 167	134 618,31	0,82
ELEKTA AB	SEK	34 828	196 658,67	1,20
SSAB SVENSKT STAL S.A LIBRE	SEK	78 522	402 007,11	2,44
TRELLEBORG AB B	SEK	11 102	240 371,31	1,46
TOTAL SUEDE			1 686 400,96	10,25
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 325 265,78	93,11
TOTAL Actions et valeurs assimilées			15 325 265,78	93,11
Dettes			-41 441,33	-0,25
Comptes financiers			1 175 336,95	7,14
Actif net			16 459 161,40	100,00

Action ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	EUR	24 446,54798	673,27
--	------------	---------------------	---------------

14. ANNEXE(S)

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés par l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et par l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit: ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

Identifiant d'entité juridique: 969500V2I7FEXXSEM435

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.0% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement).
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

	30/12/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Rating ESG interne*	AA-	100
Femmes au Conseil d'administration (%)	37,9	100
Indépendance des administrateurs (%)	57,6	100
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	184,9	92,1
Investissements durables (%)	0,0	0,0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0,0	0,0

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

... ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT NOTAMMENT REALISER ET COMMENT LES INVESTISSEMENTS DURABLE EFFECTUES Y ONT-IL CONTRIBUE ?

Le Fonds détenait 0.0% d'investissements durables et 0.0% d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice. Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et ou sociales mais n'a pas d'objectifs d'investissement durable.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A NOTAMMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

L'équipe de gestion applique des règles de pré-négociation sur trois PAI :

- l'exposition à des armes controversées (PAI 14 et tolérance de 0 %),
- les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité (PAI 7 et tolérance de 0%)
- les violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10 et tolérance de 0%).

En outre, l'équipe de gestion intègre d'autres PAI dans son analyse ESG pour les entreprises lorsque l'information est disponible, mais sans règles de contrôle strictes. La collecte des données PAI permet de définir la notation ESG finale. Les données peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

L'analyse ESG comprend le suivi des émissions de gaz à effet de serre (PAI 1), l'intensité carbone (PAI 3), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5), l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (PAI 6), l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 11) et la parité au sein du conseil d'administration (PAI 13). La société de gestion intègre également l'absence de politique en matière de droits de l'Homme (PAI 9).

LES INVESTISSEMENTS DURABLES ETAIENT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE:

Le fonds n'a pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: Année fiscale de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
Ipsos	Services de communication	4,45%	France
Credito Emiliano Spa	Finance	3,88%	Italie
Bankinter Sa	Finance	3,42%	Espagne
Krones Ag	Industries	3,41%	Allemagne
Andritz Ag	Industries	3,18%	Autriche
Elis Sa	Industries	3,15%	France
Nexans Sa	Industries	3,12%	France
Beneteau	Consommation Discrétionnaire	3,02%	France
Imi Plc	Industries	2,85%	Royaume-Uni
Komercni Banka As	Finance	2,82%	Rép. Thèque
Signify Nv	Industries	2,73%	Pays-Bas
Morgan Advanced Materials Pl	Industries	2,72%	Royaume-Uni
Acerinox Sa	Matériels	2,46%	Espagne
Ssab Ab-A Shares	Matériels	2,44%	Suède
Brembo Spa	Consommation Discrétionnaire	2,40%	Italie

*Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants.).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-dessous.

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

L'allocation des actifs

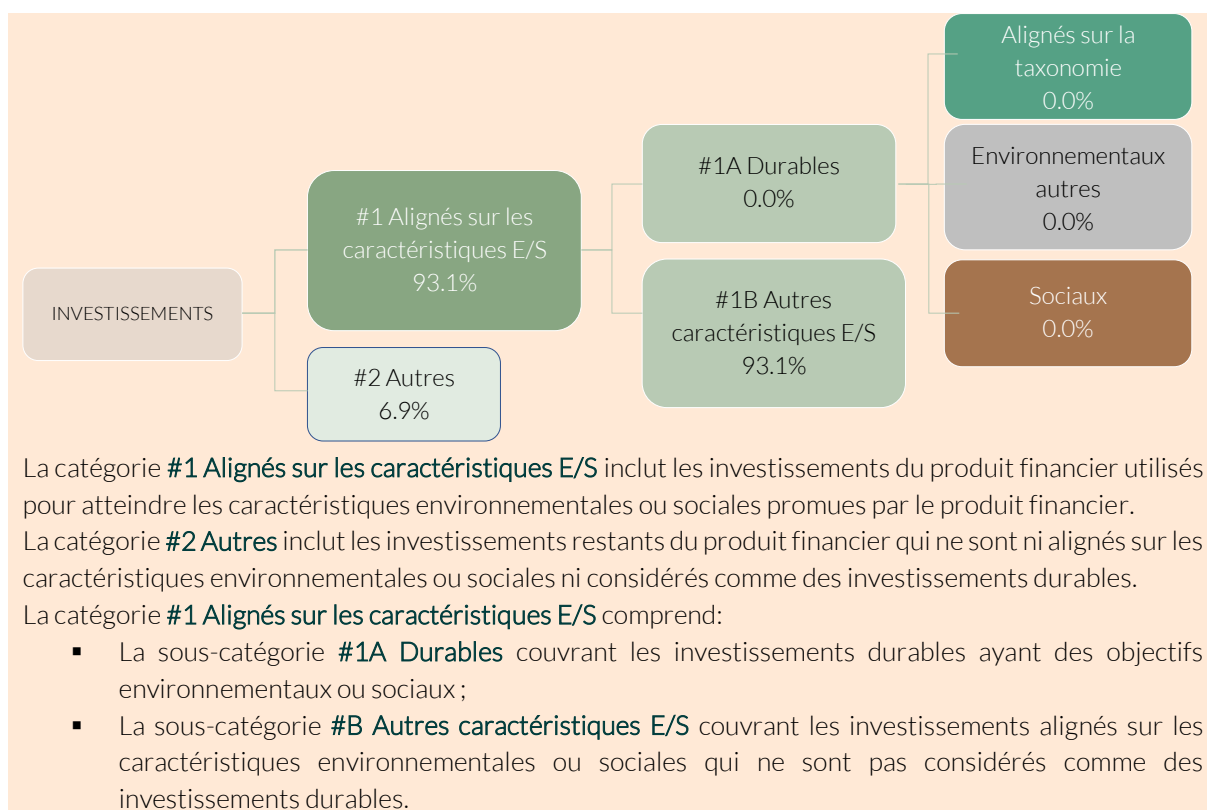
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Les Autres investissements incluent 6.9% de cash et 0.0% de produits dérivés.

Cet investissement ne respecte pas le pourcentage minimum aligné sur la taxonomie européenne en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation, indiquée dans le rapport précontractuel, n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Secteurs	% d'actifs*
Industries	45,59%
Consommation discrétionnaire	18,55%
Sociétés Financières	13,25%
Matériaux de Base	12,21%
Biens de Consommation de Base	2,31%
Santé	1,19%
Monétaire	6,89%

*au 30/12/2022



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0.0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0.0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXINOMIE DE L'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

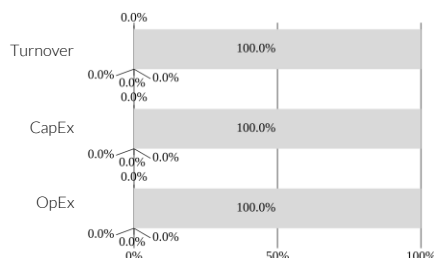
☐ Dans le nucléaire

☒ Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour **le gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

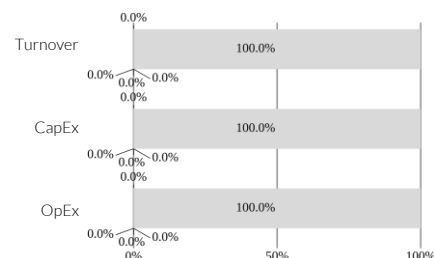
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES INCLUSES



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES EXCLUES



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

COMMENT LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE A-T-IL EVOLUE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI N'ETAIENT PAS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE ?

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxonomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment. La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de : 0.0%.



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE, ET DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES S'APPLIQUAIENT-ELLES A EUX ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifiques du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Le fonds se compare en termes de performance ESG à l'univers ESG de Métropole Small Cap Value qui comprend toutes les valeurs européennes dont la capitalisation boursière sera majoritairement comprise entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros de capitalisation boursière soit 1418 sociétés au 30/12/2022.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

	30/12/2022			
	Fonds	Couverture (%)	Univers ESG	Couverture (%)
Rating ESG interne	AA-	100	A-	99,9
Femmes au Conseil d'administration (%)	37,9	100	31,3	99,9
Indépendance des administrateurs (%)	57,6	100	55,9	99,9
Investissements durables (%)	0,0	0,0	-	-
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0,0	0,0	-	-

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?

Non applicable

**Compartiment :
ODDO BHF METROPOLE EURO SRI**

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE EURO SRI A - FR0010632364 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'EURO STOXX Large dividendes réinvestis. La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de la zone Euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros (moyenne et grande capitalisation), puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois. Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation)

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs.
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans les pays de l'Union Européenne hors zone

euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'EURO STOXX Large. L'investissement en actions de la zone euro et libellées en euro est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% en actions de l'Union Européenne hors de la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège.

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir son actif sur un indice ou une valeur spécifique. L'usage des produits dérivés est effectué de manière discrétionnaire et vise à couvrir ou exposer le compartiment au risque de marché actions. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans. Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

La classe d'actions METROPOLE EURO SRI A capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 du compartiment reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%. Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à l'usage des produits dérivés : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du compartiment. Le compartiment sera exposé au risque de marché actions à hauteur de 100% maximum et jusqu'à 120% à titre exceptionnel et de façon ponctuelle. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le compartiment est exposé. **Risque de liquidité :** Le compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume des transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

16. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15/02/2022 :

Suite à l'acquisition de 100% du capital de METROPOLE Gestion par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de changer de société de gestion et de dénomination. Toutefois, afin de continuer à bénéficier de l'expertise des équipes de gestion actuelle, une délégation de gestion financière sera mise en place entre ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S et METROPOLE Gestion.

	Avant le 15/02/2022	A compter du 15/02/2022
Dénomination de la SICAV	METROPOLE FUNDS	SICAV ODDO BHF
Société de gestion par délégation	METROPOLE Gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S
Délégation de la gestion financière	N/A	Délégation de gestion financière de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S vers METROPOLE Gestion

25/01/2022 :

Création de la part METROPOLE Euro SRI C - FR0014007BE9.

13/07/2022 :

Absorption du compartiment METROPOLE Frontière par le compartiment METROPOLE Euro SRI.

22/11/2022 :

Evolution de la dénomination de la gamme : METROPOLE Euro SRI devient ODDO BHF Métropole Euro SRI.

Liquidation de compartiments

08/04/2022 : METROPOLE Convertibles et METROPOLE Corporate Bonds.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.I et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Monsieur Guy de LEUSSE a été nommé Président Directeur Général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINÉA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Non applicable s'agissant d'une SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Titres	NOMS	PRENOMS	FIN DE MANDAT
Président Directeur Général et Administrateur	de LEUSSE	Guy	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	TRAWINSKI	Ingrid	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur (démission le 08/12/2022)	LEVY	Isabel	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DE LENCQUESAING	Romuald	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DUPUIS	Maxime	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	DENIZE	Laurent	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
CAC	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT		AGO 2025 (clôture exercice 2024)

INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Guy de LEUSSE

- Président et Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

Ingrid TRAWINSKI

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Président de NUSANTARA.

Isabel LEVY

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF (*démission le 08/12/2022*).

Romuald de LENCQUESAING

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général METROPOLE GESTION,
- Président de R HOLDING.

Maxime DUPUIS

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF.

Laurent DENIZE

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

I.1 Contexte macroéconomique et performances des marchés actions en 2022

L'année 2022 s'est avérée particulièrement volatile pour les marchés actions de la zone euro qui ont terminé l'exercice en net recul. L'évènement économique majeur de l'année a été le retour de l'inflation à des niveaux record depuis plusieurs décennies et qui a forcé les Banques centrales à augmenter leurs taux directeurs dans des proportions considérables. Cette inflation trouve en premier lieu son origine dans les suites de la crise sanitaire qui a prolongé le choc d'offre observé dès 2021. Les contraintes d'approvisionnement de la plupart des chaînes logistiques ont empêché les entreprises de servir une demande pourtant robuste, tirant les prix à la hausse. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accentué ces tensions en aggravant la situation des chaînes d'approvisionnement. Les sanctions imposées à la Russie ont en outre provoqué une crise de l'énergie inédite en Europe qui a fait peser la menace de pénuries d'énergie et propulsé les prix du gaz en particulier à des niveaux record. En réponse à une inflation supérieure à 10% en zone euro, la Banque centrale européenne a augmenté ses taux à partir de l'été 2022, sortant de sa logique de taux négatifs avec une hausse de 250 points de base sur l'année. La combinaison d'une inflation élevée et de conditions de financement moins favorables fait désormais peser un risque de récession sur de nombreuses économies dans le monde, y compris en zone euro.

Cet environnement a particulièrement profité au secteur de l'énergie qui a profité de l'envolée des prix du pétrole et du gaz. Les financières ont également bénéficié de l'inflexion des politiques monétaires et de la remontée des taux d'intérêt. Les télécommunications, les services publics et les matières premières ont également bien résisté. A l'inverse, les secteurs de la technologie, des industrielles, des biens de consommation cyclique et non cyclique ont sous-performé. En termes de styles de gestion, alors que l'année avait débuté de manière très favorable pour les actions cycliques, les craintes de ralentissement économique ont finalement davantage bénéficié aux secteurs dits défensifs.

Dans ce contexte, l'indice de référence du compartiment ODDO BHF Métropole Euro SRI, l'EURO Stoxx Large dividendes nets réinvestis (LCXT) a reculé de 11,7% sur l'ensemble de l'année.

I.2 Performances du fonds

La catégorie d'action A du compartiment affiche une performance annuelle de -7,5%, et la catégorie d'action E de -7,0%. La catégorie d'action C a été créée le 25/01/2022 et a affiché une performance de -7,2% entre le 25/01/2022 et le 31/12/2022.

En termes d'allocation, la surperformance relative du compartiment a notamment profité de son exposition aux secteurs de l'énergie, des financières et de sa sous-pondération dans le secteur de la technologie. Du point de vue de la sélection de valeurs, les principaux contributeurs positifs ont été Repsol, Publicis, Sodexo, Axa, TotalEnergies et Unicredit, tandis que Atos, Covestro, Saint-Gobain, Grifols et Continental ont pesé sur la performance relative.

I.3 Gestion du portefeuille

Parmi les principaux mouvements réalisés au cours de l'année, nous avons soldé nos positions en Shell, Carrefour, Atos, Bouygues, Philips, Enel et Bureau Veritas, ainsi qu'en EuroAPI dont nous avons reçu les titres suite au spin-off de Sanofi. En contrepartie nous avons initié des positions en Sanofi, Grifols, SAP, Kering, UCB, Henkel et Metso Outotec.

La stratégie d'investissement n'a pas été modifiée. Elle consiste à sélectionner des actions de la zone euro affichant une forte décote de valorisation avec un catalyseur positif, et satisfaisant à des critères dits « Socialement Responsables »⁽¹⁾. Il s'agit d'un processus de gestion de style « Value ». A ce titre, ODDO BHF Métropole Euro SRI intègre bien des critères ESG et les risques associés au changement climatique à sa gestion, conformément aux dispositions réglementaires de l'Article 29 de la loi énergie-climat. Le compartiment relève de la catégorie des produits financiers faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR (publication d'informations en matière de finance durable).

Le compartiment a bénéficié du label ISR sur l'ensemble de l'exercice.

L'empreinte carbone du portefeuille, mesurée en intensité, ressort à 229 tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires au 31/12/2022, qui se compare à une empreinte carbone de 177,9 tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires pour son indice de référence.

La notation ESG du portefeuille ressort à AAA- au 31/12/2022, qui se compare à AA+ pour son univers d'investissement retraité⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sont éligibles au compartiment ODDO BHF Métropole Euro SRI les titres des sociétés dont la notation ESG réalisée par METROPOLE Gestion est supérieure ou égale à BBB- sans condition de Best effort, ou allant de B- à BB+ avec une note de Best effort minimum de '+++' (sur une échelle allant de '+' à '+++++'). Sont exclus les titres des sociétés notées CCC. La note pondérée du compartiment doit rester supérieure à celle de son univers de référence retraité des 20% des plus mauvaises notes.

I.4 Perspectives

Les perspectives économiques demeurent particulièrement incertaines pour 2023. L'impact restrictif des politiques monétaires ainsi que le niveau élevé d'inflation devraient avoir un effet négatif sur la demande ce qui pourrait conduire à une phase temporaire de contraction de l'économie. Même si les espoirs de réouverture semblent se concrétiser, la situation sanitaire en Chine reste également un élément d'incertitude important. Ce scénario nous semble toutefois reflété dans les valorisations de nombreuses sociétés qui présentent des décotes de valorisation particulièrement élevées. Au-delà des risques conjoncturels de court terme, nous observons des tendances lourdes émerger avec le maintien d'une inflation à un niveau plus élevé que durant le précédent cycle, le recul de la mondialisation et l'accélération de la transition énergétique. Nous restons donc attentifs afin de saisir de nouvelles opportunités d'investissement, en maintenant notre processus de gestion inchangé et en nous concentrant sur des sociétés disposant de bilans suffisamment solides pour faire face à une éventuelle récession et capables de s'adapter aux transformations structurelles.

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

Aucun remboursement n'a été perçu à ce titre sur l'exercice 2022.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SANOFI	5 731 489,91	1 345 334,50
SAP SE	4 779 529,40	908 040,82
TOTALENERGIES SE	1 527 093,02	3 317 470,03
PUBLICIS GROUPE SA	1 366 682,08	2 943 327,42
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	1 089 103,99	2 649 316,76
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	990 789,52	2 641 307,43
ENEL SPA	638 664,20	2 651 332,27
BASF SE	641 183,27	2 464 173,05
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	831 351,43	2 272 921,65
AXA	1 437 467,10	1 664 948,64

18. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPCVM n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

RÉGIME FISCAL

A compter du 1^{er} juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.

Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM :

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

• Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

DÉONTOLOGIE

Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document «Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation» sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-I00 du Règlement Général de l'AMF.

RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE AIFM

I Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variable *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2 Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir.

Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3 Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS. Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4 Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Oddo BHF Asset Management

12 Boulevard de la Madeleine

75009 Paris

E-mail : Service_client@oddo-bhf.com

19. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	123 177 231,51	143 562 632,61
Actions et valeurs assimilées	120 115 206,51	138 466 107,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	120 115 206,51	138 466 107,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	3 062 025,00	5 096 525,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 062 025,00	5 096 525,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	176 955,97	435,32
Opérations de change à terme de devises		
Autres	176 955,97	435,32
COMPTES FINANCIERS	4 159 358,25	1 796 960,49
Liquidités	4 159 358,25	1 796 960,49
TOTAL DE L'ACTIF	127 513 545,73	145 360 028,42

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	127 694 175,09	136 439 739,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 808 701,31	6 390 902,14
Résultat de l'exercice (a,b)	3 142 084,60	2 087 936,32
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	127 027 558,38	144 918 578,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	485 987,35	441 449,98
Opérations de change à terme de devises		
Autres	485 987,35	441 449,98
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	127 513 545,73	145 360 028,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 064,23	
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 315 255,56	3 928 355,41
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	5 320 319,79	3 928 355,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 460,95	78,32
Autres charges financières		
TOTAL (2)	6 460,95	78,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 313 858,84	3 928 277,09
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 822 070,82	1 761 356,59
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	3 491 788,02	2 166 920,50
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-349 703,42	-78 984,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 142 084,60	2 087 936,32

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- Pour l'action E, le taux maximum appliqué est de 1,15% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 0,85% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.
- Pour l'action A, le taux maximum appliqué est de 1,80% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 1,50% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.
- Pour l'action C, le taux maximum appliqué est de 1,45% TTC de l'actif net.
 - o Le taux de frais de gestion est de 1,15% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
 - o Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

Le compartiment a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 3 500€ liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source perçus sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	144 918 578,44	102 994 025,51
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	45 504 066,20	108 383 140,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-49 925 842,59	-85 935 104,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 128 414,56	9 189 919,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 194 490,12	-2 454 510,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-0,14
Frais de transactions	-139 797,08	-287 660,04
Différences de change	-80 543,38	128 231,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-12 674 615,70	10 733 616,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 938 607,65</i>	<i>14 613 223,35</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 613 223,35</i>	<i>-3 879 606,68</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 491 788,02	2 166 920,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments (*)	0,03	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	127 027 558,38	144 918 578,44

(*) 30.12.2022 : résultat de fusion.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 159 358,25	3,27
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 159 358,25	3,27								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	5 066,67
	Coupons et dividendes en espèces	171 889,30
TOTAL DES CRÉANCES		176 955,97
DETTES		
	Rachats à payer	325,32
	Frais de gestion fixe	485 662,03
TOTAL DES DETTES		485 987,35
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-309 031,38

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A		
Actions souscrites durant l'exercice	50 795,20753	15 795 805,37
Actions rachetées durant l'exercice	-67 447,99867	-20 771 853,43
Solde net des souscriptions/rachats	-16 652,79114	-4 976 048,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	196 505,36611	
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C		
Actions souscrites durant l'exercice	2 147,22901	407 775,41
Actions rachetées durant l'exercice	-393,47631	-74 436,12
Solde net des souscriptions/rachats	1 753,75270	333 339,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 753,75270	
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E		
Actions souscrites durant l'exercice	104 553,31587	29 300 485,42
Actions rachetées durant l'exercice	-112 913,52748	-29 079 553,04
Solde net des souscriptions/rachats	-8 360,21161	220 932,38
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	235 126,32202	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 161 496,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,61
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 271,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	657 303,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98
Rétrocessions des frais de gestion	

Le compartiment a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 3 500,00€ liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source perçus sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 062 025,00
	FR0007078829	ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	3 062 025,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			3 062 025,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	3 142 084,60	2 087 936,32
Total	3 142 084,60	2 087 936,32

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 407 147,45	879 989,40
Total	1 407 147,45	879 989,40

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 939,21	
Total	7 939,21	

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 726 997,94	1 207 946,92
Total	1 726 997,94	1 207 946,92

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 808 701,31	6 390 902,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 808 701,31	6 390 902,14

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 941 379,68	3 353 544,44
Total	-1 941 379,68	3 353 544,44

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 047,64	
Total	-10 047,64	

	30/12/2022	31/12/2021
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 857 273,99	3 037 357,70
Total	-1 857 273,99	3 037 357,70

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	162 010 419,18	126 064 395,41	102 994 025,51	144 918 578,44	127 027 558,38
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A en EUR					
Actif net	124 948 871,67	111 691 418,12	62 237 246,47	75 928 220,16	64 715 873,16
Nombre de titres	454 603,08855	354 665,82722	208 349,19327	213 158,15725	196 505,36611
Valeur liquidative unitaire	274,85	314,92	298,71	356,20	329,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,65	-22,16	-25,30	15,73	-9,87
Capitalisation unitaire sur résultat	4,64	6,13	2,45	4,12	7,16
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C en EUR					
Actif net					325 363,54
Nombre de titres					1 753,75270
Valeur liquidative unitaire					185,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-5,72
Capitalisation unitaire sur résultat					4,52
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E en EUR					
Actif net	36 996 201,11	14 372 977,29	40 756 779,04	68 990 358,28	61 986 321,68
Nombre de titres	172 295,70553	58 087,25459	172 602,76676	243 486,53363	235 126,32202
Valeur liquidative unitaire	214,72	247,43	236,13	283,34	263,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,30	-17,33	-19,92	12,47	-7,89
Capitalisation unitaire sur résultat	5,70	6,15	3,17	4,96	7,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	19 284	3 874 155,60	3,05
BASF SE	EUR	32 105	1 489 350,95	1,17
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	23 132	1 928 746,16	1,52
CONTINENTAL AG	EUR	33 723	1 887 813,54	1,48
COVESTRO AG	EUR	68 480	2 502 944,00	1,97
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	48 932	1 416 336,74	1,12
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	50 995	2 717 013,60	2,14
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	18 332	1 191 946,64	0,94
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	30 075	1 846 605,00	1,45
SAP SE	EUR	42 233	4 070 838,87	3,21
SIEMENS AG-REG	EUR	32 260	4 182 186,40	3,29
SIEMENS ENERGY AG	EUR	88 824	1 561 081,80	1,23
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	12 249	1 426 028,58	1,12
TOTAL ALLEMAGNE			30 095 047,88	23,69
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	49 372	2 778 162,44	2,19
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	26 991	1 985 457,96	1,56
TOTAL BELGIQUE			4 763 620,40	3,75
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	33 370	1 620 113,50	1,28
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 624 780	4 553 445,95	3,59
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	138 655	1 493 314,35	1,17
REPSOL	EUR	267 013	3 965 143,05	3,11
TOTAL ESPAGNE			11 632 016,85	9,15
FINLANDE				
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	208 595	2 005 015,14	1,57
NOKIA (AB) OYJ	EUR	592 546	2 563 946,54	2,02
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	209 221	2 751 256,15	2,17
TOTAL FINLANDE			7 320 217,83	5,76
FRANCE				
ACCOR	EUR	95 206	2 223 060,10	1,75
ALSTOM	EUR	78 738	1 796 801,16	1,41
AXA	EUR	203 519	5 302 687,55	4,18
BNP PARIBAS	EUR	77 073	4 104 137,25	3,23
CAPGEMINI SE	EUR	12 187	1 900 562,65	1,49
KERING	EUR	3 710	1 764 105,00	1,39
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	68 221	4 053 691,82	3,19
REXEL	EUR	138 518	2 554 271,92	2,01
SAINT-GOBAIN	EUR	90 872	4 148 306,80	3,27
SANOFI	EUR	46 429	4 171 181,36	3,28
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	10 161	1 328 245,92	1,05
SOCIETE GENERALE SA	EUR	130 865	3 072 710,20	2,42
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	35 920	3 214 121,60	2,53
TOTALENERGIES SE	EUR	102 585	6 016 610,25	4,74
VALEO SA	EUR	112 979	1 886 749,30	1,49
TOTAL FRANCE			47 537 242,88	37,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	84 779	3 137 670,79	2,47
TOTAL IRLANDE			3 137 670,79	2,47
ITALIE				
INTESA SANPAOLO	EUR	1 987 937	4 130 933,09	3,25
UNICREDIT SPA	EUR	353 117	4 686 568,82	3,69
TOTAL ITALIE			8 817 501,91	6,94
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	119 170	2 928 602,75	2,31
TOTAL LUXEMBOURG			2 928 602,75	2,31
PAYS-BAS				
ING GROEP NV	EUR	340 998	3 883 285,22	3,06
TOTAL PAYS-BAS			3 883 285,22	3,06
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			120 115 206,51	94,56
TOTAL Actions et valeurs assimilées			120 115 206,51	94,56
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE A	EUR	4 500	3 062 025,00	2,41
TOTAL FRANCE			3 062 025,00	2,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 062 025,00	2,41
TOTAL Organismes de placement collectif			3 062 025,00	2,41
Créances			176 955,97	0,14
Dettes			-485 987,35	-0,38
Comptes financiers			4 159 358,25	3,27
Actif net			127 027 558,38	100,00

Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	EUR	196 505,36611	329,33
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI C	EUR	1 753,75270	185,52
Action ODDO BHF METROPOLE EURO SRI E	EUR	235 126,32202	263,62

20. ANNEXE(S)

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE EURO SRI E - FR0013185055 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'EURO STOXX Large dividendes réinvestis. La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de la zone Euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros (moyenne et grande capitalisation), puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois. Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation)

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs.
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans les pays de l'Union Européenne hors zone

euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'EURO STOXX Large. L'investissement en actions de la zone euro et libellées en euro est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% en actions de l'Union Européenne hors de la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège.

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir son actif sur un indice ou une valeur spécifique. L'usage des produits dérivés est effectué de manière discrétionnaire et vise à couvrir ou exposer le compartiment au risque de marché actions. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans. Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

La classe d'actions METROPOLE EURO SRI E capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 du compartiment reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%. Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Néant.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: METROPOLE EURO SRI C - FR0014007BE9 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'EURO STOXX Large dividendes réinvestis. La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de la zone Euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros (moyenne et grande capitalisation), puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois. Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation)

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs.
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans les pays de l'Union Européenne hors zone

euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'EURO STOXX Large. L'investissement en actions de la zone euro et libellées en euro est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% en actions de l'Union Européenne hors de la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège.

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir son actif sur un indice ou une valeur spécifique. L'usage des produits dérivés est effectué de manière discrétionnaire et vise à couvrir ou exposer le compartiment au risque de marché actions. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans. Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

La classe d'actions METROPOLE EURO SRI C capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 du compartiment reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%. Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Néant.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés par l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et par l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit: ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

Identifiant d'entité juridique: 969500QQ9EI5HTH1K817

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☒ ☐ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.0% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ☐ ayant un objectif social	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement).
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

	30/12/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Rating ESG interne*	AAA-	100
Femmes au Conseil d'administration (%)	40,2	100
Indépendance des administrateurs (%)	67	100
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	229	97
Investissements durables (%)	0,0	0,0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0,0	0,0

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

... ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT NOTAMMENT REALISER ET COMMENT LES INVESTISSEMENTS DURABLE EFFECTUES Y ONT-IL CONTRIBUE ?

Le Fonds détenait 0.0% d'investissements durables et 0.0% d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice. Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et ou sociales mais n'a pas d'objectifs d'investissement durable.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A NOTAMMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

L'équipe de gestion applique des règles de pré-négociation sur trois PAI :

- l'exposition à des armes controversées (PAI 14 et tolérance de 0 %),
- les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité (PAI 7 et tolérance de 0%)
- les violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10 et tolérance de 0%).

En outre, l'équipe de gestion intègre d'autres PAI dans son analyse ESG pour les entreprises lorsque l'information est disponible, mais sans règles de contrôle strictes. La collecte des données PAI permet de définir la notation ESG finale. Les données peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

L'analyse ESG comprend le suivi des émissions de gaz à effet de serre (PAI 1), l'intensité carbone (PAI 3), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5), l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (PAI 6), l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 11) et la parité au sein du conseil d'administration (PAI 13). La société de gestion intègre également l'absence de politique en matière de droits de l'Homme (PAI 9).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES ETAIENT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE:

Le fonds n'a pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Année fiscale de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
Totalenergies Se	Energies	4,74%	France
Axa Sa	Finance	4,17%	France
Unicredit Spa	Finance	3,69%	Italie
Banco Santander Sa	Finance	3,58%	Espagne
Siemens Ag-Reg	Industries	3,29%	Allemagne
Sanofi	Santé	3,28%	France
Compagnie De Saint Gobain	Industries	3,27%	France
Intesa Sanpaolo	Finance	3,25%	Italie
Bnp Paribas	Finance	3,23%	France
Sap Se	Technologies de l'Information	3,20%	Allemagne
Publicis Groupe	Services de communication	3,19%	France
Repsol Sa	Energies	3,12%	Espagne
Ing Groep Nv	Finance	3,06%	Pays-Bas
Allianz Se-Reg	Finance	3,05%	Allemagne
Sodexo Sa	Consommation Discrétionnaire	2,53%	France

*Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants.)



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-dessous.

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

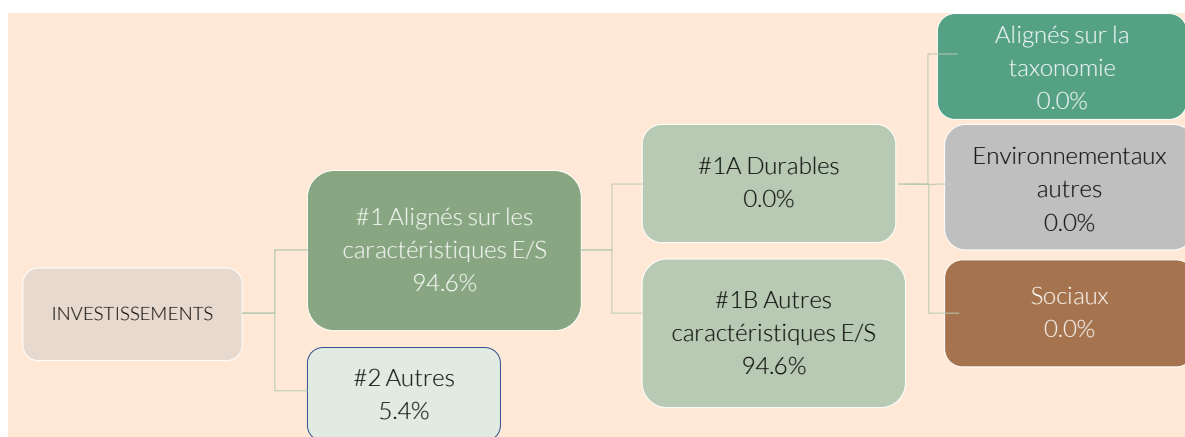
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 3.0% de cash, 0.0% de produits dérivés et 2,4% d'OPCVM.

Cet investissement ne respecte pas le pourcentage minimum aligné sur la taxonomie européenne en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation, indiquée dans le rapport précontractuel, n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Les secteurs dans lesquels les investissements ont été faits sont :

Secteurs	% d'actifs*
Finance	26,46%
Industries	13,72%
Consommation Discrétionnaire	12,74%
Matériels	12,22%
Technologies de l'Information	7,99%
Energies	7,86%
Santé	6,02%
Services de communication	3,19%
Biens de Consommation de Base	3,13%
Services aux Collectivités	1,23%
Monétaire	5,44%

*au 30/12/2022



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0.0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0.0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXINOMIE DE L'UE¹ ?

☐ Oui

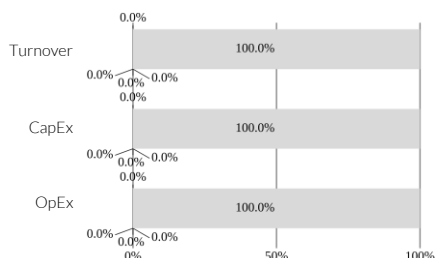
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans le nucléaire

☒ Non

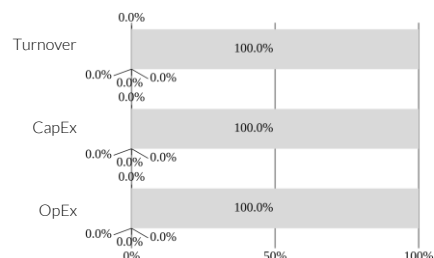
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES INCLUSES*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES EXCLUES*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

COMMENT LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE A-T-IL EVOLUE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI N'ETAIENT PAS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE ?

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxonomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de : 0.0%.



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE, ET DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES S'APPLIQUAIENT-ELLES A EUX ?

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Le fonds se compare en termes de performance ESG à l'univers ESG de Métropole Euro SRI qui comprend toutes les valeurs de la zone euro de plus de 4 milliards d'euros de capitalisation boursière soit 255 sociétés au 30/12/2022.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

	30/12/2022			
	Fonds	Couverture (%)	Univers ESG	Couverture (%)
Rating ESG interne	AAA-	100	AA+	100
Femmes au Conseil d'administration (%)	40,2	100	37,1	100
Indépendance des administrateurs (%)	67,0	100	60,9	100
Investissements durables (%)	0,0	0,0	-	-
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0,0	0,0	-	-

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?

Non applicable

**Compartiment :
ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028**

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CI-EUR - FR001400C7V2 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 4% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indiciaires sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CI-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

22. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15/02/2022 :

Suite à l'acquisition de 100% du capital de METROPOLE Gestion par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de changer de société de gestion et de dénomination. Toutefois, afin de continuer à bénéficier de l'expertise des équipes de gestion actuelle, une délégation de gestion financière sera mise en place entre ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S et METROPOLE Gestion.

	Avant le 15/02/2022	A compter du 15/02/2022
Dénomination de la SICAV	METROPOLE FUNDS	SICAV ODDO BHF
Société de gestion par délégation	METROPOLE Gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S
Délégation de la gestion financière	N/A	Délégation de gestion financière de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S vers METROPOLE Gestion

22/11/2022 :

Lancement du compartiment.

11/01/2023 :

Indépendamment de leur date de création, l'ensemble des compartiments de la SICAV ODDO BHF doivent clôturer leurs comptes à la fin de l'exercice comptable. Dans ce cadre, les actionnaires du Compartiment ont été informés de la modification de la date de la première clôture au 30 décembre 2022 (contre le 29 décembre 2023 prévu initialement). Par ailleurs, la date de fermeture des souscriptions du compartiment ODDO BHF Global Target 2028 a été modifiée au 29 décembre 2023 dans le prospectus (contre le 31 décembre 2023).

Liquidation de compartiments

08/04/2022 : METROPOLE Convertibles et METROPOLE Corporate Bonds.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Monsieur Guy de LEUSSE a été nommé Président Directeur Général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINÉA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Non applicable s'agissant d'une SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Titres	NOMS	PRENOMS	FIN DE MANDAT
Président Directeur Général et Administrateur	de LEUSSE	Guy	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	TRAWINSKI	Ingrid	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur (démission le 08/12/2022)	LEVY	Isabel	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DE LENCQUESAING	Romuald	AGO 2023 (clôture exercice 2022)
Administrateur	DUPUIS	Maxime	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
Administrateur	DENIZE	Laurent	AGO 2028 (clôture exercice 2027)
CAC	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT		AGO 2025 (clôture exercice 2024)

INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Guy de LEUSSE

- Président et Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

Ingrid TRAWINSKI

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Président de NUSANTARA.

Isabel LEVY

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF (*démission le 08/12/2022*).

Romuald de LENCQUESAING

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Directeur Général METROPOLE GESTION,
- Président de R HOLDING.

Maxime DUPUIS

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF.

Laurent DENIZE

- Administrateur de la SICAV ODDO BHF,
- Administrateur de Métropole Gestion.

I.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en décembre 2022

En décembre 2022, le marché européen du haut rendement (HEAE) a enregistré une performance négative de -0,89%, les spreads s'étant contractés de 6 pb. Le niveau d'OAS a atteint 530 pb.

L'aversion pour le risque a été alimentée par la hausse des taux d'intérêt, les banques centrales envisageant un nouveau resserrement de leur politique monétaire compte tenu du niveau toujours largement supérieur aux objectifs de l'inflation. Les taux d'intérêt en Europe (10 ans allemand) ont augmenté de 64 pb en décembre pour atteindre un plus haut annuel de 2,56%. L'activité sur le marché primaire a été très limitée, comme le veut la saison.

Les secteurs les moins performants sur le marché européen du haut rendement (HEAE) en décembre ont été l'immobilier (-3,5%), les médias (-1,8%) et l'automobile (-1,4%). Les plus résilients ont été l'industrie de base (0,2%), les biens de consommation (0%) et les services aux collectivités (-0,1%).

I.2 Performances du fonds

Le compartiment a été initié le 22/11/2022. Entre le 22/11/2022 et le 30/12/2022, les actions affichent respectivement les performances suivantes :

- CI-CHF[H] : -0,86%,
- CI-EUR : -0,64%,
- CI-USD[H] : -0,32%,
- CN-EUR : -0,55%,
- CR-CHF[H] : -0,85%,
- CR-EUR : -0,67%,
- CR-USD[H] : -0,30%,
- DI-EUR : -0,64%,
- DIw-EUR : -0,65%,
- DN-EUR : -0,57%,
- DNw-EUR : -0,59%,
- DR-EUR : -0,59%,
- DRw-EUR : -0,73%.

Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

I.3 Gestion du portefeuille

Le fonds était en phase de déploiement en décembre. Les liquidités ont été principalement investies dans des entreprises de qualité dotées d'une ample structure du capital et issues de secteurs défensifs et non cycliques tels que les télécommunications et les soins de santé, mais également dans des émetteurs cycliques présentant de solides caractéristiques de crédit et un profil risque/rendement intéressant.

I.4 Perspectives

Les marchés devraient rester volatils à l'avenir en raison du risque de récession économique, de l'inflation élevée et persistante ainsi que des politiques restrictives des banques centrales. Dans un tel contexte de marché, la sélection des crédits est primordiale.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GERM TREA BILL ZCP 18-01-23	899 297,75	399 655,39
FREN REP PRES ZCP 07-12-22	399 944,95	400 000,00
FREN REP PRES ZCP 14-12-22	399 866,31	400 000,00
GERM TREA BILL ZCP 14-12-22	399 878,57	399 952,23
FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-01-23	499 839,43	
FREN REP PRES ZCP 25-01-23	499 570,20	
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	499 372,79	
FREN REP PRES ZCP 08-02-23	499 254,59	
GERM TREA BILL ZCP 22-02-23	498 834,23	
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	366 200,00	

24. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 355 191,23**

- o Change à terme : 355 191,23
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPCVM n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

RÉGIME FISCAL

A compter du 1^{er} juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.

OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.

Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM :

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

• Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

DÉONTOLOGIE

Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document «Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation» sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-I00 du Règlement Général de l'AMF.

RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE AIFM

I Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variable *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2 Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir.

Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3 Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS. Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4 Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Oddo BHF Asset Management

12 Boulevard de la Madeleine

75009 Paris

E-mail : Service_client@oddo-bhf.com

25. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 825 986,45
Actions et valeurs assimilées	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	10 828 997,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 828 997,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	2 996 988,78
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 996 988,78
Titres de créances négociables	2 996 988,78
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	362 990,48
Opérations de change à terme de devises	355 191,23
Autres	7 799,25
COMPTES FINANCIERS	1 474 450,56
Liquidités	1 474 450,56
TOTAL DE L'ACTIF	15 663 427,49

PASSIF

	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	15 197 157,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	13 589,06
Résultat de l'exercice (a,b)	89 744,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	15 300 490,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	362 933,66
Opérations de change à terme de devises	353 502,24
Autres	9 431,42
COMPTES FINANCIERS	3,04
Concours bancaires courants	3,04
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	15 663 427,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 933,11
Produits sur actions et valeurs assimilées	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	69 426,44
Produits sur titres de créances	1 085,54
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	73 445,09
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	
Autres charges financières	
TOTAL (2)	
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	73 445,09
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	9 431,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	64 013,66
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	25 730,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	89 744,19

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 décembre 2022 a une durée exceptionnelle de 1 mois et 8 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- Pour l'action DRw-EUR, le taux maximum appliqué est de 1,25% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,95% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action DR-EUR, le taux maximum appliqué est de 1,10% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,80% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action DNw-EUR, le taux maximum appliqué est de 0,75% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,45% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action DN-EUR, le taux maximum appliqué est de 0,60% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,30% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action DIw-EUR, le taux maximum appliqué est de 1,25% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,95% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action DI-EUR, le taux maximum appliqué est de 0,50% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,20% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CR-USD [H], le taux maximum appliqué est de 1,10% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,80% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CI-USD [H], le taux maximum appliqué est de 0,50% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,20% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CR-CHF [H], le taux maximum appliqué est de 1,10% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,80% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CI-CHF [H], le taux maximum appliqué est de 0,50% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,20% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CN-EUR, le taux maximum appliqué est de 0,60% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,30% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CR-EUR, le taux maximum appliqué est de 1,10% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,80% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

- Pour l'action CI-EUR, le taux maximum appliqué est de 0,50% TTC de l'actif net.
Le taux de frais de gestion est de 0,20% TTC de l'actif net hors OPCVM DU GROUPE ODDO BHF.
Le taux de frais de gestion administratif est de 0,30% TTC de l'actif net.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au compartiment avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la valeur liquidative. Par conséquent, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les actionnaires présents dans le compartiment en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les actionnaires mais répartit les coûts de telle manière que les actionnaires présents dans le compartiment n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les actionnaires entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du compartiment. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du compartiment et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Commission de surperformance :

10 % TTC de la surperformance nette annualisée du Fonds au-delà du seuil de déclenchement suivant :

- 3.30% s'agissant des actions CR-EUR, CR-CHF [H], CR-USD [H] et DR-EUR, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées ;
- 4 % s'agissant des actions CI-EUR, CI-CHF [H], CI-USD [H] et DI-EUR, une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées ;
- 3.90 % s'agissant des parts CN-EUR et DN-EUR, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées.

Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
- La performance du compartiment est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le compartiment tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du compartiment. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du compartiment dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du compartiment par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du compartiment.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de l'action, quelle que soit la devise dans laquelle l'action concernée est libellée, à l'exception des actions couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du compartiment.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du compartiment (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du compartiment et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant.

Pour les actions lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.

- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H]	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H]	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H]	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H]	Capitalisation	Capitalisation

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR	Distribution	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR	Distribution	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR	Distribution	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR	Distribution	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR	Distribution	Capitalisation
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR	Distribution	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 385 387,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-108,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	11 893,89
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-50,98
Frais de transactions	
Différences de change	-12 761,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-147 896,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-147 896,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	64 013,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	15 300 490,79

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 442 052,03	68,25
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	386 945,64	2,53
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	10 828 997,67	70,78
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	2 996 988,78	19,59
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	2 996 988,78	19,59
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	10 442 052,03	68,25			386 945,64	2,53		
Titres de créances	2 996 988,78	19,59						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 474 450,56	9,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3,04	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					2 932 732,69	19,17	5 968 865,62	39,01	1 927 399,36	12,60
Titres de créances	2 996 988,78	19,59								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 474 450,56	9,64								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		3,04								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	351 999,69	2,30						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 024,13	0,01	1 102,84	0,01				
Comptes financiers	11 434,88	0,07						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	351 370,79	2,30	1,26					
Comptes financiers			3,04					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	2 126,97
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	353 064,26
	Souscriptions à recevoir	2 486,75
	Coupons et dividendes en espèces	5 312,50
TOTAL DES CRÉANCES		362 990,48
DETTES		
	Vente à terme de devise	351 370,34
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	2 131,90
	Frais de gestion fixe	9 430,63
	Frais de gestion variable	0,79
TOTAL DES DETTES		362 933,66
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		56,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H]		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	1 021,35
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	1 021,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	9 500,000	9 500 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	9 500,000	9 500 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 500,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H]		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	973,33
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	973,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	26,000	2 586,75
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	26,000	2 586,75
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H]		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	102,13
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	102,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	3 933,918	393 491,98
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	3 933,918	393 491,98
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 933,918	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H]		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	97,33
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	97,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	5 250,000	5 236 715,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	5 250,000	5 236 715,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 250,000	

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	250,000	250 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	250,000	250 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	250,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H] Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H] Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H] Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H] Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H] Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,79 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,75 Frais de gestion variables provisionnés 0,68 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés 0,65 Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 7 899,73 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,80 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H] Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,76 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,77 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,07 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,41 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H] Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,05 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,47 Frais de gestion variables provisionnés 0,08 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés 0,76 Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 202,75 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,40 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H] Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,05 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,51 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 1 079,43 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,80 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 246,86 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,95 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,01 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,10 Frais de gestion variables provisionnés 0,02 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés 0,19 Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,05 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,48 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,05 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,48 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	89 744,19
Total	89 744,19

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H]	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	5,49
Total	5,49

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	55 674,71
Total	55 674,71

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H]	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	5,74
Total	5,74

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	12,75
Total	12,75

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H]	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	0,39
Total	0,39

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	1 850,06
Total	1 850,06

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H]	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	0,39
Total	0,39

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR	
Affectation	
Distribution	30 765,00
Report à nouveau de l'exercice	1,83
Capitalisation	
Total	30 766,83
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	5 250,000
Distribution unitaire	5,86
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR	
Affectation	
Distribution	1 425,00
Report à nouveau de l'exercice	1,01
Capitalisation	
Total	1 426,01
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	250,000
Distribution unitaire	5,70
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR	
Affectation	
Distribution	0,47
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	
Total	0,47
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1,000
Distribution unitaire	0,47
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR	
Affectation	
Distribution	0,45
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	
Total	0,45
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1,000
Distribution unitaire	0,45
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR	
Affectation	
Distribution	0,45
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	
Total	0,45
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1,000
Distribution unitaire	0,45
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR	
Affectation	
Distribution	0,45
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	
Total	0,45
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1,000
Distribution unitaire	0,45
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 589,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	13 589,06

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H]	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-9,13
Total	-9,13

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	8 405,12
Total	8 405,12

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H]	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-28,51
Total	-28,51

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	2,34
Total	2,34

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H]	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-0,91
Total	-0,91

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	356,61
Total	356,61

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H]	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-2,84
Total	-2,84

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	4 644,81
Total	4 644,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	221,21
Total	221,21

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	0,09
Total	0,09

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	0,09
Total	0,09

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	0,09
Total	0,09

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	0,09
Total	0,09

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Actif net Global en EUR	15 300 490,79
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H] en CHF	
Actif net en CHF	991,39
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	991,390
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-9,13
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	5,49
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR en EUR	
Actif net	9 439 607,73
Nombre de titres	9 500,000
Valeur liquidative unitaire	993,642
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88
Capitalisation unitaire sur résultat	5,86
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H] en USD	
Actif net en USD	996,769
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD	996,769
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-28,51
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	5,74
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR en EUR	
Actif net	2 585,72
Nombre de titres	26,000
Valeur liquidative unitaire	99,450
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,49

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H] en CHF	
Actif net en CHF	99,15
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	99,150
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-0,91
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,39
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR en EUR	
Actif net	390 771,37
Nombre de titres	3 933,918
Valeur liquidative unitaire	99,333
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,47
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H] en USD	
Actif net en USD	99,702
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD	99,702
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-2,84
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,39
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR en EUR	
Actif net	5 216 625,08
Nombre de titres	5 250,000
Valeur liquidative unitaire	993,642
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88
Distribution unitaire sur résultat	5,86
Crédit d'impôt unitaire	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR en EUR	
Actif net	248 371,59
Nombre de titres	250,000
Valeur liquidative unitaire	993,486
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88
Distribution unitaire sur résultat	5,70
Crédit d'impôt unitaire	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR en EUR	
Actif net	99,43
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,430
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09
Distribution unitaire sur résultat	0,47
Crédit d'impôt unitaire	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR en EUR	
Actif net	99,41
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,410
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09
Distribution unitaire sur résultat	0,45
Crédit d'impôt unitaire	
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR en EUR	
Actif net	99,41
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,410
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09
Distribution unitaire sur résultat	0,45
Crédit d'impôt unitaire	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR en EUR	
Actif net	99,27
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,270
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09
Distribution unitaire sur résultat	0,45
Crédit d'impôt unitaire	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BLITZ F18 674 GMBH 6.0% 30-07-26	EUR	100 000	85 225,05	0,56
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	100 000	90 156,17	0,59
CT INVESTMENT 5.5% 15-04-26	EUR	100 000	90 256,17	0,59
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	100 000	92 097,50	0,60
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	100 000	90 827,00	0,59
IHO VERWALTUNGS GMBH FIX 15-05-25	EUR	100 000	91 947,83	0,60
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	100 000	96 924,33	0,63
PFLEIDERER AG 4.75% 15-04-26	EUR	100 000	84 603,17	0,55
REBECCA BID 5.75% 15-07-25	EUR	100 000	96 316,83	0,63
SCHAEFFLER VERWALTUNG ZWEI GMBH 3.875% 15-05-27	EUR	200 000	171 002,33	1,12
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 2.0% 15-07-25	EUR	100 000	93 241,83	0,61
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	200 000	186 386,59	1,22
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	100 000	85 504,49	0,56
TOTAL ALLEMAGNE			1 354 489,29	8,85
AUTRICHE				
AMS AGA 6.0% 31-07-25	EUR	100 000	96 344,50	0,63
TOTAL AUTRICHE			96 344,50	0,63
ESPAGNE				
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	100 000	84 176,40	0,55
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	100 000	93 122,61	0,61
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15-10-28	EUR	100 000	85 314,58	0,56
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	400 000	364 316,00	2,38
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	100 000	92 205,11	0,60
TOTAL ESPAGNE			719 134,70	4,70
ETATS-UNIS				
CHEMOURS COMPANY 4.0% 15-05-26	EUR	100 000	90 408,33	0,59
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	100 000	94 220,08	0,62
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	100 000	96 459,22	0,63
FORD MOTOR CREDIT 2.386% 17-02-26	EUR	100 000	93 653,34	0,61
KRONOS INTERNATIONAL INC 3.75% 15-09-25	EUR	100 000	88 702,00	0,58
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	EUR	200 000	197 537,33	1,28
ORGANON FINANCE I LLC 2.875% 30-04-28	EUR	100 000	88 420,13	0,58
TOTAL ETATS-UNIS			749 400,43	4,89
FRANCE				
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	100 000	89 996,94	0,59
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	100 000	96 846,28	0,64
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	100 000	82 100,50	0,54
CMA CGM 7.5% 15-01-26	EUR	100 000	107 067,00	0,70
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	100 000	100 244,01	0,65
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	100 000	91 459,75	0,60
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	100 000	102 180,70	0,66
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	100 000	97 557,17	0,64
GOLDSTORY SASU 5.375% 01-03-26	EUR	100 000	94 301,53	0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	100 000	99 854,97	0,66
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	100 000	94 010,92	0,61
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	300 000	277 032,79	1,81
LOXAM SAS 3.75% 15-07-26	EUR	100 000	90 817,00	0,60
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	100 000	102 525,08	0,67
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	100 000	88 179,11	0,57
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	200 000	206 556,67	1,35
PARTS EUROPE E3R+4.0% 20-07-27	EUR	100 000	98 593,60	0,64
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	100 000	86 168,25	0,57
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	100 000	88 548,01	0,58
SFR GROUP 5.875% 01-02-27	EUR	100 000	90 128,56	0,59
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	100 000	97 849,14	0,64
TOTAL FRANCE			2 282 017,98	14,92
IRLANDE				
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	100 000	83 990,33	0,54
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	100 000	85 121,00	0,56
TOTAL IRLANDE			169 111,33	1,10
ITALIE				
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 4.875% 30-10-26	EUR	100 000	94 967,13	0,62
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	100 000	82 533,88	0,54
FIBER BID 11.0% 25-10-27	EUR	200 000	216 755,56	1,42
INTERNATIONAL DESIGN GROUP SPA 6.5% 15-11-25	EUR	100 000	92 170,17	0,60
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	200 000	212 965,00	1,39
REKEEP 7.25% 01-02-26	EUR	100 000	87 360,61	0,57
TELE ITA 3.625% 25-05-26 EMTN	EUR	100 000	95 809,73	0,63
TOTAL ITALIE			882 562,08	5,77
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING 2.25% 15-01-25	EUR	100 000	93 357,00	0,61
BK LC LUX FINCOI SARL 5.25% 30-04-29	EUR	100 000	88 189,25	0,58
CIDRON AIDA FINCO SARL 5.0% 01-04-28	EUR	100 000	87 486,28	0,58
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	200 000	208 849,14	1,36
CONTOURGLOBAL POWER HLDG	EUR	100 000	89 262,78	0,58
GAMMA BONDCO SARL 8.125% 15-11-26	EUR	100 000	87 013,38	0,57
GOLDEN GOOSE E3R+4.875% 14-05-27	EUR	100 000	93 988,37	0,61
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02-10-25	EUR	100 000	90 053,33	0,59
LUNE HOLDINGS SARL 5.625% 15-11-28	EUR	100 000	82 787,50	0,54
MATTERHORN TELECOM 4.0% 15-11-27	EUR	200 000	183 975,67	1,20
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	100 000	81 706,25	0,53
PLT VII FINANCE SA RL 4.625% 05-01-26	EUR	100 000	96 590,33	0,64
ROSSINI SARL 6.75% 30-10-25	EUR	200 000	201 314,50	1,31
TOTAL LUXEMBOURG			1 484 573,78	9,70
MEXIQUE				
PETROLEOS MEXICANOS 3.625% 24-11-25	EUR	100 000	90 378,26	0,59
PETROLEOS MEXICANOS 4.875% 21-02-28	EUR	100 000	86 255,05	0,56
TOTAL PLAY TELECOMUNICACIONES SA DE CV 7.5% 12-11-25	USD	200 000	166 848,44	1,09
TOTAL MEXIQUE			343 481,75	2,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORVEGE				
ADEVINTA A 3.0% 15-11-27	EUR	100 000	89 155,50	0,59
TOTAL NORVEGE			89 155,50	0,59
PAYS-BAS				
AXAL COAT 3.75% 15-01-25	EUR	100 000	97 874,50	0,63
DUFY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	100 000	82 903,17	0,54
IPD 3 BV 5.5% 01-12-25	EUR	100 000	95 671,39	0,62
NOBIAN FINANCE BV 3.625% 15-07-26	EUR	100 000	86 449,17	0,57
PPF ARENA 3.25% 29-09-27 EMTN	EUR	300 000	272 511,88	1,78
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09-05-27	EUR	200 000	174 718,00	1,14
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 6.0% 31-01-25	EUR	200 000	202 680,00	1,33
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV E3RJ+3.75% 15-08-26	EUR	100 000	95 700,80	0,63
UPC HOLDING BV 3.875% 15-06-29	EUR	100 000	85 055,92	0,55
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	EUR	100 000	78 033,42	0,51
WPAP TELECOM HOLDINGS IV BV 3.75% 15-01-29	EUR	100 000	89 565,50	0,59
TOTAL PAYS-BAS			1 361 163,75	8,89
POLOGNE				
FIRMA CHEMICZNA DWORY 2.5% 07-06-28	EUR	100 000	78 244,06	0,51
TOTAL POLOGNE			78 244,06	0,51
ROUMANIE				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	100 000	92 294,78	0,61
TOTAL ROUMANIE			92 294,78	0,61
ROYAUME-UNI				
AVIS BUDGET FINANCE 4.75% 30-01-26	EUR	100 000	95 766,75	0,63
INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	EUR	100 000	87 134,64	0,57
INEOS QUATTRO FINANCE 2 2.5% 15-01-26	EUR	100 000	86 437,17	0,56
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	100 000	95 828,50	0,63
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	100 000	96 274,17	0,63
NEPTUNE ENERGY BONDCO PLC 6.625% 15-05-25	USD	200 000	185 151,25	1,21
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	100 000	98 978,07	0,64
VICTORIA 3.625% 24-08-26	EUR	100 000	83 921,04	0,55
YULE CATTO AND 3.875% 01-07-25	EUR	100 000	91 907,03	0,60
TOTAL ROYAUME-UNI			921 398,62	6,02
SUEDE				
ASSEMBLIN FINANCING E3R+5.0% 15-05-25	EUR	100 000	98 662,87	0,64
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	100 000	106 962,25	0,71
TOTAL SUEDE			205 625,12	1,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 828 997,67	70,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			10 828 997,67	70,77
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERM TREA BILL ZCP 18-01-23	EUR	500 000	499 794,60	3,27
GERM TREA BILL ZCP 22-02-23	EUR	500 000	498 916,04	3,26
TOTAL ALLEMAGNE			998 710,64	6,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	EUR	500 000	499 442,48	3,26
FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-01-23	EUR	500 000	499 882,25	3,27
FREN REP PRES ZCP 08-02-23	EUR	500 000	499 323,93	3,27
FREN REP PRES ZCP 25-01-23	EUR	500 000	499 629,48	3,26
TOTAL FRANCE			1 998 278,14	13,06
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 996 988,78	19,59
TOTAL Titres de créances			2 996 988,78	19,59
Créances			362 990,48	2,38
Dettes			-362 933,66	-2,38
Comptes financiers			1 474 447,52	9,64
Actif net			15 300 490,79	100,00

Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR	EUR	1,000	99,430
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR	EUR	1,000	99,270
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR	EUR	5 250,000	993,642
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR	EUR	1,000	99,410
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR	EUR	250,000	993,486
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR	EUR	1,000	99,410
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CN-EUR	EUR	26,000	99,450
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-EUR	EUR	9 500,000	993,642
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR	EUR	3 933,918	99,333
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-USD [H]	USD	1,000	996,769
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-USD [H]	USD	1,000	99,702
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-CHF [H]	CHF	1,000	99,150
Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CI-CHF [H]	CHF	1,000	991,390

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DI-EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 765,00	EUR	5,88	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	30 765,00	EUR	5,88	EUR

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DIw-EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 425,00	EUR	5,70	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 425,00	EUR	5,70	EUR

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DN-EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,47	EUR	0,47	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	0,47	EUR	0,47	EUR

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DNw-EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,45	EUR	0,45	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	0,45	EUR	0,45	EUR

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DR-EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,45	EUR	0,45	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	0,45	EUR	0,45	EUR

Décomposition du coupon : Action ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 DRw-EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,45	EUR	0,45	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	0,45	EUR	0,45	EUR

26. ANNEXE(S)

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: DI-EUR - FR001400C7X8 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 4% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions DI-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** Le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CI-CHF [H] - FR001400DN20 - CHF - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 4% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CI-CHF [H] capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CI-USD [H] - FR001400DN46 - USD - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 4% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CI-USD [H] capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CN-EUR - FR001400C7Z3 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.90% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CN-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CR-CHF [H] - FR001400DN38 - CHF - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CR-CHF [H] capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CR-EUR - FR001400C7W0 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CR-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CR-USD [H] - FR001400DN53 - USD - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indiciaires sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions CR-USD [H] capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: DIW-EUR - FR001400C7Y6 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 4% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions DIW-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** Le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: DN-EUR - FR001400C833 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.90% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indiciaires sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions DN-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** Le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: DNw-EUR - FR001400C809 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.90% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions DNw-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: DR-EUR - FR001400C817 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions DR-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF Global Target 2028

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: DRw-EUR - FR001400C825 - EUR - Distribution

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 3.30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du compartiment, soit le 22 novembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum. Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Le compartiment cherche à valoriser le portefeuille, à moyen et long terme, à travers la sélection d'obligations spéculatives (dites à « haut rendement ») d'émetteurs privés de notation comprise entre BB+ et CCC (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), moyennant un risque de perte en capital. L'objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à gérer un portefeuille diversifié de titres de créance composé, jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, d'obligations classiques, spéculatives dites « à haut rendement », de notation comprise entre BB+ et CCC (par Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) que le gérant estime injustement dégradées par les agences de notation, principalement émises (minimum de 60%) par des émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et ayant une échéance d'au plus six mois et un jour après le 31 décembre 2028 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipé au gré du compartiment).

Dans la limite de 40% de l'actif net, le compartiment pourra détenir de titres d'émetteurs privés dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE, y compris dans les pays émergents. Le compartiment met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion (initialement, le 31 décembre 2028). La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Ces titres seront libellés en toutes devises de l'OCDE et couverts contre le risque de change, avec toutefois un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net. La durée moyenne des titres de créance est comprise entre 0 à 7. La durée moyenne des titres de créances sera calculée sur la base d'un portefeuille composé de titres de maturité maximale 31 décembre 2028 plus 6 mois et 1 jour. Compte tenu de l'existence d'une échéance précise maximale pour la maturité des titres et de l'objectif de performance recherché par le compartiment, la sélection des titres pourra évoluer à la discrétion du gestionnaire en fonction des opportunités de marché et de l'arrivée à l'échéance des titres

détenus. Le compartiment pourra notamment investir dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) jusqu'à 100% de son actif. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Le compartiment peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe ODDO BHF et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du compartiment. Le compartiment interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture de manière discrétionnaire du risque de taux et systématiquement à des fins de couverture du risque de change (futures, options). Il pourra également de manière discrétionnaire prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'utilisation des credit default swap (CDS) indicels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du compartiment. Le compartiment n'aura pas recours au Total Return Swaps. L'exposition maximale du compartiment aux marchés (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds.

Période de souscription : le compartiment sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 à 12 heures, heure de Paris (sous réserve de toute clôture anticipée ou extension, décidées de façon discrétionnaire par la Société de Gestion). Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com>.

La classe d'actions DRw-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement et de chaque renouvellement période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2028). Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 4 :

Le compartiment présente un niveau de risque important relativement à d'autres fonds à dominante obligataire. Ceci s'explique par la politique d'investissement du compartiment, consistant à sélectionner des titres de créance spéculatifs (à « haut rendement » ou « High Yield ») émis par des émetteurs privés de toutes zones géographiques (y compris des pays émergents). Ces titres peuvent avoir une probabilité de défaillance importante, relativement aux obligations de notation élevée, qui est mal prise en compte par la catégorie de risque du compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Impact des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité :** le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE)

Dénomination du produit: ODDO BHF Global Target 2028

Identifiant d'entité juridique: 969500XPDH1A64WTNM31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 15.7% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

	30/12/2022	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	3.5	95.2
Notation moyenne E	2.8	95.2
Notation moyenne S	3.0	95.2
Notation moyenne G	3.0	95.2
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	268.4	48.5
Investissements durables (%)	15.7	85.5
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0.0	0.0
Exposition fossile (%)**	1.2	1.6
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	15.4	21.7

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

... ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT NOTAMMENT REALISER ET COMMENT LES INVESTISSEMENTS DURABLE EFFECTUES Y ONT-IL CONTRIBUE ?

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : la contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la Taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la Taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 15.7% d'investissements durables et 0.0% d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice (l'objectif de Taxonomie a été mis en place à partir du 01/01/2023).

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A NOTAMMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
 2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
 3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds
- Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES ETAIENT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 15.7% d'investissement durables. Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Année fiscale de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
Government Of France 0,00% 01/2023	-	0,80%	France
Government Of Germany 0,00% 01/2023	-	0,80%	Allemagne
Government Of France 0,00% 01/2023	-	0,80%	France
Government Of France 0,00% 02/2023	-	0,80%	France
Government Of France 0,00% 02/2023	-	0,80%	France
Government Of Germany 0,00% 02/2023	-	0,80%	Allemagne
Lorca Telecom Bondco 4.00% 09/2027	Communication	0,58%	Espagne
Iliad Holding Sas 5,63% 10/2028	Communication	0,44%	France
Ppf Arena 1 Bv 3.25% 09/2027	Communication	0,44%	Pays-Bas
Fiber Bidco Spa 11,00% 10/2027	Industrie de base	0,35%	Italie
Gamenet Group Spa 9,75% 09/2027	Consommation cyclique	0,34%	Italie
Cirsa Finance International Sa 10,38% 11/2027	Consommation cyclique	0,33%	Luxembourg
Parts Europe Sa 6,50% 07/2025	Consommation cyclique	0,33%	France
Teva Pharmaceutical Finance Ne 6,00% 01/2025	Consommation non cyclique	0,32%	Pays-Bas
Rossini Sarl 6.75% 10/2025	Consommation non cyclique	0,32%	Luxembourg

*Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants.)



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-dessous.

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

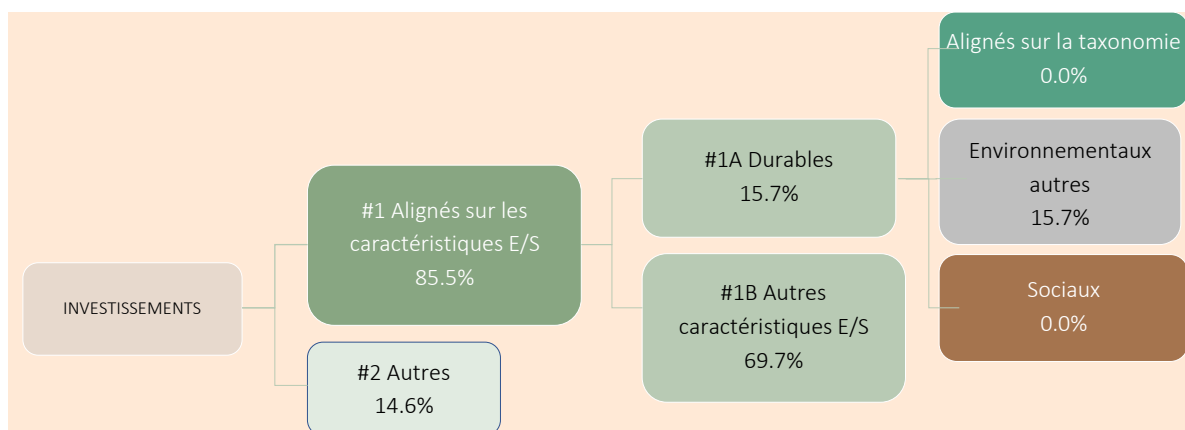
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 9.6% de cash, 0.0% de produits dérivés et 5.0% d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Cet investissement ne respecte pas le pourcentage minimum aligné sur la taxonomie européenne en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation, indiquée dans le rapport précontractuel, n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Les secteurs dans lesquels les investissements ont été faits sont :

Secteurs	% d'actifs*
-	25,04%
Consommation cyclique	19,32%
Communication	15,23%
Consommation non cyclique	9,95%
Industrie de base	6,43%
Biens d'équipement	4,01%
Transports	3,04%
Technologie	1,83%
Entité gouv. sans garantie	1,78%
Industrie autre	1,14%
Electricité	0,57%

*au 30/12/2022



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0.0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0.0% si l'on exclut ces titres.

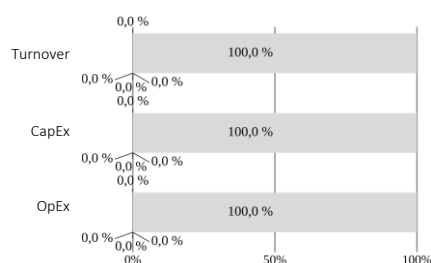
Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXINOMIE DE L'UE¹ ?

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire
- ☒ Non

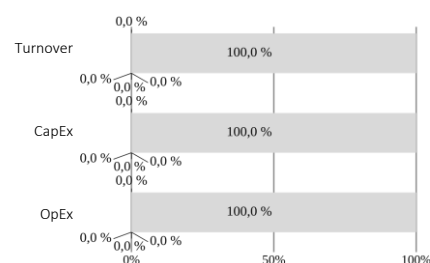
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES INCLUSES*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES EXCLUES*



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

COMMENT LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE A-T-IL EVOLUE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Non applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI N'ETAIENT PAS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 15.7%.

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxonomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE, ET DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES S'APPLIQUAIENT-ELLES A EUX ?

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Le fonds suit le benchmark BofAML E HY NF FI&FL Rate HY Constrained.

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Non applicable

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	30/12/2022			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation ESG Interne	3.5	95.2	3.1	84.5
Notation moyenne E	2.8	95.2	3.1	84.5
Notation moyenne S	3.0	95.2	2.9	84.5
Notation moyenne G	3.0	95.2	3.1	84.5
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	268.4	48.5	296.4	73.6
Exposition fossile (%)	1.2	1.6	6.6	6.7
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	15.4	21.7	37.1	37.2